

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers /
Couverture de couleur

Covers damaged /
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing /
Le titre de couverture manque

Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material /
Relié avec d'autres documents

Only edition available /
Seule édition disponible

Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

Coloured pages / Pages de couleur

Pages damaged / Pages endommagées

Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached / Pages détachées

Showthrough / Transparence

Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LE CARDINAL GOUSSET

ARCHEVÊQUE DE REIMS.

I

SON ENFANCE ET SON ADOLESCENCE.

Le premier mai 1792, naquit à Montigny-les-Cherlieu, canton de Vitrey, (Haute-Saône,) de Thomas Gousset et de Marguerite Bournon, un enfant qui reçut au baptême le prénom de Thomas et qui devait devenir cardinal-archevêque de Reims.

Montigny est un village de sept cents habitants ; gracieusement assis au plus haut d'une colline dont une petite rivière, l'Ougeotte, baigne les pieds ; il est encadré, au midi, par de magnifiques forêts et de riches côteaux de vigne ; au nord et à l'est, Vitrey, Saint-Marcel, Noroy-les-Jussey l'environnent d'une superbe ceinture.

Ce qui caractérise la paroisse, c'est une grande dévotion à la sainte Vierge, grâce à l'établissement, de temps immémorial, d'une Congrégation de l'Immaculée-Conception. Sa piété envers la reine du Ciel et sa fidélité, aux prédications des moines qui la desservaient ont fait de ce village une pépinière de bons chrétiens et de braves prêtres.

Thomas Gousset était un honnête et bon cultivateur : le trait qui le caractérisa le mieux, lui et sa femme, c'est qu'ils eurent treize enfants et surent les élever. L'agriculture offrait, il est vrai, à tous ces enfants, un emploi sain et utile ; pour les mettre au travail, au devoir religieux, à la bonne conduite, à la discipline, il n'en fallait pas moins une rude énergie. Le père, avec sa forte musculature, était la main appliquée aux affaires du dehors ; sa vaillante et pieuse épouse était son ministre de l'intérieur. Cette femme était, dans une extrême simplicité, un grand caractère ; le cardinal n'en parlait qu'avec respect et bonheur.

C'est le premier mai qu'il était venu au monde, en l'ouverture du mois de Marie, et douze jours avant la naissance de Pie IX ; c'est en 1792, au moment où se précipitait sur la France cet orage d'impiété,

de sang et de guerre qu'on appelle la révolution. A travers les agitations des hommes, Dieu suivait ses desseins ; des berceaux portés sur un fleuve de sang, il devait tirer les bons ouvriers de sa miséricorde.

Jusqu'à dix-sept ans, Thomas fut envoyé à l'école primaire, préposé à la garde du bétail et chargé d'aiguillonner les bœufs pendant que son père conduisait l'attelage. C'est là qu'il se fit cette constitution robuste qui devait suffire à ses travaux ; et ce bon sens, formé par l'observation, l'exactitude et le zèle, qu'il devait porter jusqu'au génie ; mais il ne s'en doutait guère.

Thomas aimait les livres comme par instinct, avant même d'en éprouver le goût ; le curé de l'endroit lui prêtait quelques volumes, juste ce qu'il fallait pour apaiser, en l'irritant davantage, son insatiable avidité d'esprit. Bien des fois il demanda qu'on le mit au collège : mais plus il redoublait d'instances, plus les parents hésitaient devant l'énorme sacrifice de temps et d'argent qu'exigeait une vocation ecclésiastique.

Enfin, un beau jour, vaincus par les obsessions de leur fils et décidés par leur esprit de foi, ils envoyèrent une sœur dire à Thomas qu'on allait le placer au collège. Thomas, cette matinée-là, gardait les vaches ; il éprouva, à cette nouvelle, un large débordement d'allégresse et le soir même il partait pour le collège d'Amance, sans attendre son petit mobilier d'étudiant.

A Amance il eut pour maître Claude-Ignace Busson, successivement professeur de théologie, secrétaire général des cultes, gouverneur du comte de Chambord etc ; il préludait à ses vicissitudes, tour à tour professeur, maître d'étude et surveillant des jeux d'une cinquantaine de jeunes recrues des études classiques. Sa perspicacité bienveillante discerna le jeune Gousset ; à la veille des vacances de 1810, il écrivait au père : " Thomas va vous revenir pour les vacances, cachez bien ses livres, il n'est pas raisonnable ; il se tue au travail."

La pénurie des prêtres obligeait d'abrégé les études. Après deux ans passés à Amance, Thomas se rendait à Besançon pour étudier, à la Faculté des lettres, la philosophie sous l'abbé Astier. Le 22 novembre 1811 il fut reçu bachelier ; c'était un succès, mais il ne faut pas en exagérer l'importance. Le diplôme n'était pas alors un certificat d'études encyclopédiques ; c'était le couronnement d'une espérance.

En 1812, le jeune bachelier étudiait la théologie au grand sémi-

naire de Besançon. A raison des circonstances, la préparation était rapide ; on ne transigeait point cependant sur la durée des études théologiques. Les cours furent toujours régulièrement de quatre années. Le jeune Gousset reçut d'abord les premières leçons des abbés Receveur et Loye ; puis il eut pour professeur de dogme l'abbé Busson et pour professeur de morale l'abbé Genévay.

Si grand que fût le mérite des professeurs, il était surpassé peut-être, en tout cas singulièrement secondé par l'ardeur des élèves. Parmi les condisciples du futur cardinal nous voyons Jean Doney, Philippe Gerbet et Antoine Guerrin, plus tard évêques ; les abbés Blanc et Waille, connus dans les lettres ; Courtois, Gaume, Brecard et le P. Ferrand, distingués à des titres divers.

Thomas Gousset reçut la tonsure le 26 mars 1814 et les ordres mineurs le 24 septembre des mains de Claude Le Coz, archevêque de Besançon. Pendant la longue vacance du siège qui suivit la mort de ce prélat, Mgr Yenni, évêque de Lausanne et Mgr de Latil, évêque d'Amyclée *in partibus*, furent appelés par le vicaire capitulaire pour les ordinations. Thomas reçut du premier le sous-diaconat le 22 octobre 1815 ; du second le diaconat le 7 août 1816 et la prêtrise le 22 juillet 1817. Quand l'évêque d'Amyclée lui imposait l'onction sacerdotale, il préludait sans le savoir au sacre de son successeur sur le siège de saint Remi.

Ce fut à Lure que débuta le jeune prêtre ; là, il remplissait, en semaine, les fonctions de vicaire, et chaque dimanche, il allait célébrer les offices dans la paroisse de Bouhans. Dans les fonctions du ministère, affable à tout le monde il sut se concilier tous les suffrages. Après neuf mois de vicariat il fut rappelé par ses anciens maîtres, avec l'agrément de l'archevêque, au grand séminaire pour enseigner la théologie. Ce n'est encore qu'un prêtre de vingt-cinq ans, dont on peut pressentir le rare mérite et la haute fortune. Une fois au séminaire il va s'élever comme un géant et parcourir sa route en rayonnant comme un astre.

II.

LE PROFESSEUR DE THÉOLOGIE.

Thomas Gousset était, avant tout, et par-dessus tout, un travailleur. Debout chaque matin au premier coup de cloche et ses devoirs de prêtre remplis, il était tout au travail. Dans ce travail, rien

d'affecté, rien de quinteux, rien de bizarre, surtout pas ombre de gloriole. Thomas travaillait sans se croire un héros; besognant jour et nuit, il n'était pas loin de l'être.

Tour à tour professeur de dogme et de morale, il dut embrasser, dans ses études, les principaux sujets de la théologie et ne pas s'y attacher seulement pour s'y complaire, mais pour arriver sans délai aux résultats pratiques.

Un de ses élèves écrit de lui: "On était émerveillé de trouver dans ce jeune prêtre la gravité d'un vieux docteur. Il avait une pose pleine d'assurance et de dignité; cette assurance était justifiée par la clarté de l'exposition des matières qu'il traitait. La première partie de la classe était employée à interroger les élèves sur le sujet préparé la veille. Il s'entendait admirablement à poser les questions de manière qu'elles fussent proportionnées à la mesure d'intelligence de l'élève. Mais lorsque le sujet devenait plus important, il interrogeait tour à tour les plus forts élèves; il les posait quelquefois en adversaires, et de ces débats ressortait, pour ses nombreux auditeurs, la compréhension du sujet. . . ."

"Après, il exposait la leçon du lendemain, en suivant son auteur obligé ou plutôt sa perpétuelle victime. Nous avons fréquemment la bonne fortune de le voir contredire ce pauvre Bailly. Il fallait le voir l'accabler sous le poids d'autorités contraires, qu'il citait intégralement avec aplomb et avec une joie qui passait dans ses auditeurs. . . ."

Si Gousset n'avait été que professeur, l'étant avec un tel éclat, ce serait déjà très honorable, mais là ne s'arrêtaient pas ses efforts. De 1818 à 1830 il publia quarante-deux volumes. Il ne faisait, il est vrai, la plupart du temps, que rééditer avec notes des ouvrages d'autrui; mais le travail n'en était pas moins immense. En effet il s'agissait de contrôler page par page des ouvrages de longue étendue, de les redresser toujours à propos, sans excès de sévérité, ni d'indulgence, sans dépasser jamais le caractère de notes. Rappelons-nous que ce brave travailleur, cet excellent professeur, cet auteur d'une fécondité prodigieuse était, en même temps, non pas novateur, mais réformateur; il ne courait pas les aventures, mais il ramenait les errants au droit chemin.

Le séminaire de Besançon jouissait d'une grande célébrité: les professeurs étaient distingués par la piété non moins que par le talent, mais ils suivaient les malheureuses traditions du rigorisme janséniste et du particularisme gallican. Le jeune vicaire de Lure

montait en chaire de théologie, n'ayant encore qu'un vague pressentiment de la grande lutte qu'il allait entreprendre ; ce ne fut qu'après plusieurs années de sérieuses études qu'il comprit l'étendue de sa tâche.

On conçoit les perplexités de son esprit ; il était le seul, en France, qui se fût fait, par l'étude, la conviction que les vieilles thèses étaient fausses ; il allait, seul contre tous, se dresser en vaillant athlète ; mais son ferme regard avait exactement calculé les difficultés de l'entreprise et son bon cœur sut les aplanir.

Il commença par faire une guerre de tirailleur ; il n'était jamais plus lui-même que quand il tombait sur les *tutoristes*. En conversation il était implacable pour les écarts de la rigidité.

Ce n'est pas cependant avec des coups de boutoir dans un entretien, ni avec les rigoureuses sorties d'une classe, qu'il pouvait faire tomber les murs du séparatisme. Ses collègues, hommes vénérables à bien des titres, n'étaient nullement disposés à abandonner ce qu'ils appelaient les vrais principes. Eh bien, grâce à son savoir, à sa prudente fermeté, à sa manière d'obtenir de l'ascendant sur ceux même qui l'entouraient, tous se rapprochèrent insensiblement de la manière de juger du docte professeur.

Un incident sans importance vint tout précipiter. Un libraire italien, établi à Besançon, fit annoncer qu'il allait vendre à bas prix un lot de vieux livres. Une vente de bouquins, c'était une fête où Thomas Gousset avait sa place retenue d'avance. Avant la crie il se mit à examiner ces volumes, surtout les plus poudreux. Tout à coup un titre frappa son attention : *Theologia moralis B. Alph. de Liguorio* ; c'est pour lui une œuvre entièrement inconnue, quoique relativement récente ; mais qu'importe ; la curiosité le tente, le bon marché le décide : il achète le livre, l'emporte et le lit sans désemparer. O bonheur ! c'était le livre qui répondait à tous ses doutes et dissipait ses dernières hésitations ; c'était la lumière qu'il fallait retrouver et mettre partout en vigueur. Cette acquisition était l'événement décisif à la suite duquel il sera réformateur en théologie, comme l'ont été Guéranger en liturgie, Bouix en droit canon, Rohrbacher en histoire, d'autres dans les différentes parties de la science et de l'action ecclésiastiques.

En 1830 l'abbé Gousset, malade et condamné au repos, se décide à faire le voyage de Rome. Il allait se mettre à l'école du vicaire de Jésus-Christ ; il pourrait approcher son enseignement de cet éclatant soleil qui découvre et dévore toutes les nuances de l'erreur ; il consulte-

rait le gardien et l'interprète de la révélation chrétienne, sur la valeur morale et la parfaite orthodoxie de son Liguori; il rentrerait en France avec des principes sains, des convictions inébranlables, une invincible résolution.

Le voyage de Rome était alors une nouveauté dont personne encore n'avait donné l'exemple. La fille aînée de l'Église avait, depuis longtemps, désappris le chemin de la maison maternelle; les fidèles avaient perdu même le souvenir du pèlerinage au tombeau des Saints-Apôtres; le clergé s'était cloîtré dans ses frontières pour mieux se pétrifier dans les préjugés du particularisme national; les quelques personnages envoyés par la France près du Saint-Siège n'étaient que des agents diplomatiques avec mandat officiel, trop souvent des ambassadeurs hargneux, avec mission d'humilier, devant l'orgueil des rois, la principauté de la Chaire Apostolique. C'est par les voyages à Rome que devait se briser cette inique tradition; Thomas Gousset, qui en donnait l'exemple, devait plus que personne contribuer à ce résultat.

L'industrie n'avait encore construit ni chemin de fer, ni paquebots à vapeur; le voyage de cinq mois, en *vetturino* habituellement, fut donc difficile, mais sans accident. Notre voyageur fut frappé de la science des ecclésiastiques italiens et de la parfaite rectitude de leur jugement; il allait jusqu'à dire que le plus petit vicaire d'outremonts en savait plus, sur la théologie, que nos plus grands docteurs. A Rome, quand il fut reçu en audience par Pie VIII, le vieux Pontife lui adressa force encouragements, lui recommandant de soutenir toujours les droits, si souvent méconnus, de la Chaire Apostolique.

Au sortir de l'audience pontificale, Thomas Gousset, l'âme remplie d'amour et débordante d'émotion, pria longtemps à la Confession de Saint-Pierre. Quand il se releva, il avait fait le triple vœu de consacrer le reste de sa vie (il avait 38 ans) à la justification de la théologie ligurienne, à la défense des droits du Saint-Siège et à la glorification de la sainte Vierge dans le privilège de son Immaculée-Conception.

III

L'ABBÉ GOUSSET, VICAIRE GÉNÉRAL.

Le voyage de Rome avait transformé et grandi le professeur. A son retour, il remonta dans sa chaire de théologie et continua d'enseigner, désormais avec cette parfaite assurance, cet accroissement

d'autorité et cet élan spirituel qui ne s'adaptait pas moins à son enseignement qu'à son caractère.

Au moment où il ne songeait, dans sa modestie, qu'à poursuivre ses fonctions, la Providence disposait un autre dessein : elle se proposait de lui faire exploiter plus tard un champ vaste comme son mérite ; elle voulut l'initier auparavant à l'art de gouverner.

Le cardinal de Rohan, archevêque de Besançon, qui excellait à discerner les hommes, l'avait depuis longtemps pris en secrète affection. Dès 1830, Thomas était déjà *in petto* vicaire général honoraire, ayant un pied dans sa chaire, et un au conseil ; le dernier jour de février 1832 seulement, nommé vicaire général titulaire, il quitta sa cellule de professeur, qu'il occupait depuis quatorze ans et vint s'établir à l'archevêché. Dans la correspondance autographe du cardinal de Rohan, datée de Rome, Gousset, vicaire général, apparaît comme l'homme de confiance et de conseil, le bras droit de l'autorité diocésaine. C'est Thomas que le cardinal entretient de ses communications à son clergé et avec lui il en discute le texte ; c'est à Thomas qu'il confie ses réflexions sur le choix d'un supérieur de séminaire. C'est avec lui qu'il pèse le mérite d'un Doney, dont il veut contenir l'ardeur intrépide, d'un Mabile dont il veut faire un savant, d'un Caverot dont il estime le zèle, le talent, la piété, au point de le croire également propre à tous les ministères.

Cette situation prépondérante se traduisit bientôt par un fait significatif. En 1833, à la mort du cardinal de Rohan ; l'année suivante, à la mort de Mgr Dubourg, l'abbé Gousset fut nommé vicaire capitulaire du diocèse. Par le fait c'était un évêque noir : il portait le fardeau des sollicitudes ecclésiastiques avec non moins d'aisance que le fardeau de l'enseignement.

Au milieu des préoccupations d'affaires, Thomas n'oubliait point sa science favorite et ses objets de prédilection. Les heures qu'il pouvait dérober aux études et au sommeil, il les consacrait à la composition d'un ouvrage de longue haleine. Il entreprend la justification de la théologie morale du bienheureux Alphonse de Liguori, spécialement sur la question du probabilisme et sur l'administration du sacrement de pénitence. Par cet ouvrage, il va changer l'assiette de la science française, vaincre une routine rigoriste suivie depuis trois siècles et poser, le premier, les principes d'une réforme effective des églises de France.

L'esprit janséniste régnait en maître, affectant dans toutes les questions de doctrine la méfiance du Saint-Siège et de tout ce qu'on

range sous le nom d'influences ultramontaines ; dans le gouvernement des diocèses, exaltation de l'autorité des évêques aux dépens de celle du pape et des congrégations romaines ; altération du droit canonique au profit des prêtres contre les évêques, et du clergé séculier contre les ordres religieux ; corruption de la théologie morale, surtout par l'exagération des dispositions requises pour se confesser utilement et communier pieusement etc, etc.

Débusquer cet esprit de l'enseignement, le poursuivre dans la pratique, le ruiner sans retour par la vertu des doctrines romaines : telle était la consigne dont la Providence confia l'exécution à Thomas Gousset. Au milieu des vicissitudes de la fortune et des alternatives du ministère pastoral, ce dessein sera désormais pour lui la pensée maîtresse de son existence.

Il écrivit donc sa : *Justification de la théologie morale du B. Alphonse de Liguorio* ; puis quand le manuscrit fut achevé, prêt pour l'impression, il le soumit à l'*imprimatur* du cardinal de Rohan.

L'archevêque reçut, à Rome, l'ouvrage du professeur. Le 2 avril 1832 il lui renvoya son manuscrit avec une lettre dans laquelle il lui donna l'autorisation pour l'impression de l'ouvrage. Il ajoutait : "Le R. P. Orioli, recteur du collège de Saint-Bonaventure, après l'avoir lu avec attention, m'a dit qu'il n'avait rien trouvé dans cet ouvrage qui pût être l'objet de la censure, et qu'au contraire il était destiné à produire un grand bien. Le R. P. Roothaan, général de la Compagnie de Jésus, qui jouit de toute la considération que lui méritent sa science et ses vertus, après avoir pris connaissance de cet ouvrage, en a porté le même jugement."

L'ouvrage parut en 1832. Le professeur va lui-même nous expliquer son dessein : "Ce n'est pas d'aujourd'hui, dit-il, que l'on accuse la doctrine des saints de relâchement, et leur charité à l'égard des pécheurs de lâche complaisance.

"De tout temps on a vu des hommes qui ne s'accommodent ni de la douceur évangélique, ni des tempéraments que la sagesse prescrit dans l'application des règles de la morale chrétienne. Tel était le caractère des Pharisiens ; ne pouvant souffrir la charité compatissante de Jésus-Christ pour les faiblesses des hommes, ils l'accusaient de pousser trop loin la condescendance pour les pécheurs ; ils le traitaient de destructeur du Temple, de la Loi et de la religion de Moïse.

"C'est le même esprit qui animait les disciples de Jansénius. . . . Or on est forcé de convenir que la plupart de nos auteurs modernes, ceux mêmes qui ont montré le plus d'éloignement pour les erreurs

dogmatiques des Jansénistes, ne se sont pas toujours tenus suffisamment en garde contre leur morale. . . .

“ De là cette espèce de *rigorisme*, qui se fait remarquer dans plusieurs de nos moralistes, et que l'on peut, à juste titre, regarder comme une des principales causes de l'*affaiblissement de la piété* parmi nous, et même de l'*indifférence* en matière de religion. . . .

“ C'est encore par un reste de jansénisme ou par un mouvement de ce zèle qui n'est pas selon la science, qu'on se livre si facilement à d'*injustes préventions*, soit contre la *morale pratique* de Rome, soit contre la *doctrine* du B. Liguori, que quelques zélateurs traitent d'immorale, de relâchée, de dangereuse pour ceux qui sont appelés à diriger les consciences.

“ L'Église catholique a toujours été sainte et sera toujours sainte, parce qu'elle est essentiellement sainte. Elle ne peut, dit saint Augustin, ni approuver, ni taire, ni faire ce qui est contre la foi ou les bonnes mœurs. Le probabilisme ayant été le sentiment commun des *casuistes de toutes les écoles, de tous les ordres religieux et de toutes les nations*, il y a de l'entêtement à soutenir qu'il ait été une corruption de la morale, un principe de fausse décision, un moyen d'excuser et d'autoriser tous les pécheurs.”

Le livre souleva des tempêtes; Thomas répondit avec calme et lucidité; il eut la consolation de voir la bonne cause triompher enfin des préjugés. Petit à petit l'enseignement s'amenda, la pratique s'adoucit; la rénovation catholique de la France date de là.

M. F.

(A suivre.)

A DES FLEURS.

(POUR L'AIMABLE DONATRICE.)

Gracieuses fleurs qui me venez d'elle,
Ah ! m'apportez-vous son tendre secret,
Es-tu, frais bouquet, messenger fidèle ?
M'annonces-tu donc ? ... Mais suis-je indiscret !

Oh ! mon pauvre cœur, ne sois plus rebelle,
Et toi, mon esprit, chasse tout regret ;
Reviens, Espérance, ouvre-moi ton aile,
D'un si doux message, ah ! subis l'attrait !

Gardez vos couleurs, vos fraîcheurs d'aurore,
Et, sous mon baiser, renaissiez encore,
Précieuses fleurs, pourquoi vous flétrir ?

Eh ! je n'ai que vous pour me parler d'elle
Non : j'ai l'amitié, j'ai cette immortelle,
Et de plus, la fleur de son souvenir !

JÉHAN.

LES DEUX ANGES DES CANADIENS. ⁽¹⁾

(RÉCIT FICTIF).

C'est le soir du 24 juin 1880. La journée a été splendide, et Québec, la vieille cité de Champlain, a vécu plusieurs jours dans ce seul jour, qui a vu rassemblés, dans l'enceinte de ses murs, des milliers d'enfants du Canada venus de tous les points du pays et même d'au-delà du quarante-cinquième pour célébrer ensemble, comme des frères, la fête du glorieux patron de la grande famille canadienne-française.

Les réjouissances les plus fraternelles et les plus cordiales, jeux, concours, processions, amusements de toute sorte ont fait les frais de ce beau jour. Trop courte a paru la durée du temps, depuis que le canon de la citadelle, lançant les éclats de sa grande voix aux échos des rives de Beauport, a annoncé l'issue de la messe solennelle par laquelle a commencé la fête, jusqu'au moment où les derniers feux de la dernière pièce pyrotechnique, allant s'éteindre à quelques centaines de pas dans le grand fleuve qui dort, ont marqué la fin de cette mémorable journée.

Il est minuit. Depuis bientôt deux heures les feux de réjouissance ont cessé partout ; des hauteurs du Cap Diamant le bronze des batailles ne tonne plus d'allégresse ; dans les rues de la capitale, les voitures se font rares et les piétons encore plus. Seules dans les rues plus fashionables de la haute ville, quelques demeures sont encore éclairées *quasi a giorno*, et les torrents de clarté qu'elles projettent illuminent au loin les rues presque désertes ; dans la ville basse, au contraire, les quartiers sont presque tous plongés dans cette demi-obscurité que produit la pâle lumière de la lueur luttant contre les ténèbres.

La nuit est fraîche et bonne, une de nos belles nuits d'été, au bord du Saint-Laurent. Les étoiles ornent à l'envi un ciel sans

(1) Lecture faite devant une société littéraire.

nuages ; la lune apparaît éblouissante de sa candeur virginale et caresse avec le même amour, de ses rayons d'argent, et les fièches élançées de la cité et l'humble gazon de la rive et les flots assoupiés du beau fleuve. La nuit se fait digne du jour qui l'a précédée. Aux environs tout se tait, tout s'apaise dans ce profond recueillement qui règne à l'heure de minuit. La campagne là-bas repose avec tous ses habitants, et ce silence solennel a bientôt enveloppé Québec qui semble dormir, lorsque pourtant il y a encore tant de vie dans son sein.

* * *

A ce moment, une clarté soudaine illumine l'horizon du côté de Lévis, éclairant au loin d'un reflet de pourpre et d'or les champs accidentés de la rive sud ; une sorte d'aurore boréale détache dans le lointain ses blanches banderolles sur le fond du ciel bleu, pareille à quelque immense éventail aux teintes d'opale, dont les branches capricieuses se déploieraient sur un tapis d'azur. Tout à coup, porté sur un nuage de feu, au sein d'un immense rayonnement comme celui que peut produire un vaste incendie, apparaît un être éblouissant qui s'avance avec majesté vers la berge du Saint-Laurent.

Comme il vient d'atteindre la rive, tout l'éclat qui l'environne a soudain disparu, l'horizon revêt bientôt ses tendres couleurs d'azur et déjà la nuit a repris son empire. La merveilleuse apparition ne semble plus être qu'un point lumineux dans l'espace demi sombre.

Pareille au brillant météore, dans sa course rapide cette apparition semble se diriger en hâte du côté de Québec. Mais, spectacle étonnant ! plus elle approche du but, moins brillante elle paraît, et à un certain moment, tout éclat a cessé de briller, puis l'œil trompé cherche en vain dans la nuit l'objet auquel il vient d'attacher son regard.

Après quelques minutes d'une attente anxieuse, au pied même de la citadelle, au milieu de gerbes de lumière qui semblent jaillir du fleuve entr'ouvert, comme sous l'effet d'un trident magique, réapparaît l'être mystérieux, plus étincelant encore qu'auparavant, et cette fois, on distingue dans sa main un immense drapeau blanc qu'il vient de dérouler d'une hampe magnifique. Sur un des côtés de ce drapeau splendide, la lumière qui l'environne permet d'apercevoir, dans une couronne de feuilles d'érable en argent, un castor fait d'or et de pierreries, surmonté d'une brillante rose, pendant qu'au-

dessus étincellent trois fleurs de lis sous la forme de trois purs diamants ; de l'autre côté du drapeau on lit :

Soyons unis et gardons à la fois
Notre religion, notre langue et nos lois.

L'ange, car c'en est un et il s'est fait reconnaître en déployant deux blanches ailes, s'élançe dans un rapide essor vers le sommet du cap. Là, il s'arrête, pose un pied vainqueur sur le fier promontoire, et, agitant sa belle bannière dans les replis de laquelle se joue avec amour le souffle de la nuit, il s'écrie avec force : " Loué soit Jéhovah, protecteur du Canada-français ! " Puis il semble attendre une réponse qui ne lui arrive pas.

Alors, à travers les rayons lumineux qui l'environnent, il porte un regard à la fois amoureux et scrutateur sur le vaste et magnifique panorama qui se déroule à ses pieds.

Le fleuve, paisible comme un ruisseau, roule ses flots d'argent entre deux rives enchantées ; au-delà de cette barrière liquide il aperçoit les côtes de Lévis et la jolie ville en miniature, dignes de faire vis-à-vis au vieux Québec. Un peu plus loin, la bergée escarpée et les coteaux agrestes où se dessinent, blancs fantômes dans la nuit, les rustiques maisons de Beauport, n'échappent point à son coup-d'œil tout-puissant. Puis il reporte ses regards auprès de lui et contemple, comme ensevelie dans le sommeil à ses pieds, l'antique cité de Champlain. Sa vue embrasse la campagne et il admire les plaines glorieuses d'Abraham et de Ste. Foye qui se déroulent au loin légèrement accidentées, comme un tapis de verdure. Là il arrête ses regards et comme ravi dans une sainte extase, longtemps il tient sa vue attachée sur ces champs, témoins de si nobles combats. Il semble rappeler à sa mémoire tous les grands noms que, sur ces lieux, ont illustrés tant de vaillants exploits guerriers et d'autres non moins mémorables actions ! Longtemps il évoque le souvenir glorieux des Laval, des Montcalm, des Lévis, puis des Plessis, des Papineau, des Bourdages et autres, tous noms qu'on ne saurait séparer de celui de l'illustre fondateur de Québec, puisque ce sont eux qui, marchant vaillamment sur ses traces, ont su conserver intact et faire progresser l'héritage glorieux légué par lui et se montrer ainsi les dignes continuateurs de son œuvre. Tous ceux-là ont noblement combattu les bons combats de la religion et de la nationalité, les uns dans les rangs du clergé héroïque dont Laval, avec cette phalange d'illustres martyrs, Jogues, Brébeuf, Lallemand

et autres, implanta le rameau viril sur le sol canadien ; d'autres sur les champs de bataille, maintes fois vainqueurs, mais à la fin vaincus et écrasés par le nombre ; les derniers enfin, dans l'enceinte de ce Parlement dont s'honore toujours la vieille capitale.

—Sortez, semble leur dire l'ange dans un transport sublime, sortez de vos tombes glorieuses, mânes de tant de héros ! Venez admirer avec moi les résultats magnifiques de vos immenses et nobles travaux. Venez voir ces riches campagnes : il y règne un air de bien-être qui s'étend jusque sur cette cité en liesse, où tant de fois aujourd'hui on a dû acclamer vos noms ; considérez cette jeune et belle patrie qui reste, grâce à vos soins et à vos peines, si française et si catholique ; venez voir vos enfants rassemblés en ce jour dans le vieux château fort de la civilisation française en Amérique, venez et vous saurez bientôt que la race canadienne n'a pas dégénéré !

A ce moment, l'ange paraît sortir tout d'un coup de sa profonde et douce rêverie, il promène tout autour de lui un regard chargé de tendresse et, dans un mouvement subit d'enthousiasme, il s'écrie de nouveau : “ Loué soit Jéhovah, protecteur du Canada-français ! ”

Aussitôt un léger bruit de pas se fait entendre et, non loin de lui, une voix douce comme la sienne lui répond de même : “ Loué soit Jéhovah, protecteur du Canada-français ! ” Un jeune homme à l'aspect magnifique, aux habits blancs comme neige fait son apparition. Sans avoir tout l'éclat du guerrier, il est encore radieux et s'environne de lumière, sa beauté sereine et aimable a quelque chose de divin et dans l'azur de ses yeux limpides et doux se joue comme un reflet du ciel. A l'approche du nouveau venu, l'ange visiteur lui adresse la parole, et aussitôt s'engage entre eux un dialogue tout fraternel.

*
* *

—Salut, mon bon frère de la terre, que ton retard m'a paru long !

—Sois béni, ô mon frère de là-haut et pardonne ma négligence. Au milieu des joies et de l'enthousiasme de la fête que vient de célébrer le peuple chéri aux destinées duquel nous présidons tous deux, j'allais presque oublier l'heure de ce rendez-vous.

—Le temps m'aurait paru bien plus long encore s'il ne m'eût été donné d'admirer le spectacle sans pareil qu'offrent à mes yeux ces charmants environs. Je ne croyais pas qu'on pût trouver tant de

beautés loin des splendeurs de notre ciel ! Mais dis, frère, dure-t-elle encore la fête si joyeuse ? Je croyais que le dernier écho du canon, allant se perdre il y a quelques heures dans la chaîne des Laurentides, avait marqué la fin des réjouissances de ce jour.

—En effet, mon tendre frère du ciel, ce qui se fait à cette heure n'est, pour ainsi dire qu'un supplément à la fête. Comme pour servir d'échos à ce jour unique, de patriotiques discours sont prononcés là-bas, et nos chers protégés, réunis en " congrès national, " s'occupent à adopter les mesures les plus propres à procurer l'avancement et le plus grand bien du beau pays qu'ils aiment tant. J'assistais tout à l'heure à l'une de ces intéressantes s'ances lorsque m'est revenu soudain le souvenir de notre rendez-vous, cette fraternelle rencontre depuis si longtemps l'objet de tous mes désirs.

—Tu as été fidèle, mon cher frère de la terre, et je t'en remercie. Mais dis-moi, je t'en prie, dis-moi quels ont été les attraits de cette belle journée. Tu n'ignores pas jusqu'à quel point je m'intéresse à notre cher peuple canadien-français.

—Je le désirerais, mon frère, mais je ne puis t'exprimer telles que je les ai senties, toutes les joies qui se sont partagé mon cœur en ce grand jour. Ah ! j'aurais bien voulu que tu fusses là, à mes côtés : que de choses pleines d'un bien doux intérêt pour toi tu eusses admirées en cette circonstance ! Avec moi tu aurais assisté à cet office solennel célébré avec tant de pompe dans la vieille basilique ; comme moi tu aurais pleuré d'admiration en voyant, au moment sublime de l'Élévation, tous ces fronts se prosterner avec respect sur les parvis du temple. Oh ! c'est que, vois-tu, la foi est toujours vive au cœur de ces dignes fils des vieux Français !

Tu aurais eu plaisir comme moi à voir parader l'immense et magnifique procession qui marchait, musique en tête et bannières au vent, dans les rues de la vieille capitale. Tu aurais vu avec quel esprit vraiment religieux ces chers et bons Canadiens suivaient les drapeaux bien-aimés qui s'agitaient devant eux. Tu aurais aimé à voir surtout la vénération qu'ils ont pour " cette vieille relique nationale, " cet étendard en lambeaux qu'ils portent triomphalement dans les grands jours de fête, " ces loques abreuvées de gloire " qui furent un jour un drapeau, un drapeau qu'ils nomment avec orgueil le " drapeau de Carillon. "

C'est ce drapeau béni, à l'ombre duquel ont combattu les aïeux, aux jours de leurs succès et qui porte encore noblement dans ses plis les taches du sang de plus d'un d'entre eux, ce drapeau vénéré

qu'ils voient toujours avec un nouvel amour et conservent avec soin comme un souvenir glorieux d'un passé plus glorieux encore, cet étendard sans pareil dont le vieux soldat du premier barde national a dit l'histoire en des chants inspirés :

“ Cet étendard qu'aux grands jours des batailles,
 “ Noble Montcalm, tu plaças dans ma main,
 “ Cet étendard qu'aux portes de Versailles,
 “ Naguère, hélas ! je déployais en vain....

Oui vraiment il est beau ce patriotisme ardent et religieux enraciné au cœur des fils du Saint-Laurent.

Tu aurais entendu, si tu eusses été là, ces discours magnifiques, pleins de foi, d'espérance et d'amour national qui ont été les joyaux de la fête. Tu aurais vu et entendu tant d'autres choses que je ne saurais toutes t'énumérer ici. Pour connaître bien et estimer comme ils le méritent tes chers protégés du Canada, ô mon frère bien-aimé, dis, que n'étais-tu là ?

—Merci, frère si bon, de ce que tu m'as rapporté. Oh ! oui j'aurais aimé à assister avec toi à cette fête vraiment belle, mais, tu le sais, je dois être fidèle au poste qui m'a été assigné. Depuis que le maître des temps a bien voulu nous confier la garde spéciale du Canada, à toi la surveillance immédiate, ici-bas, à moi la protection d'en haut, jamais nous n'avons failli au devoir, et nous devons persévérer. Trop heureux encore qu'il m'ait été donné de venir, ce soir, converser avec toi de notre peuple bien-aimé, trouver avec toi les moyens les plus sûrs de garantir son présent et de lui faire un avenir glorieux comme son passé.

Pour qui eût été témoin de mon arrivée ici, tout à l'heure, la double métamorphose d'obscurité et d'éclat que j'ai subie coup sur coup n'aurait pas eu peut-être la signification allégorique que je vais te révéler. Cet obscurcissement momentaire c'était, ô mon frère, l'image du petit peuple canadien-français pour un instant englouti sous le flot toujours montant des éléments hétérogènes qui l'environnent de toutes parts, c'était l'image de l'héroïsme cédant au nombre, de la valeur écrasée par la force brutale.

Mais cette tentative de l'engloutissement, de l'anéantissement du Canada-français par des éléments jaloux, c'est une entreprise vaine et inutile, car le Canada doit vivre, l'Éternel l'a voulu !

Aussi, lorsqu'aussitôt après je réapparais plus brillant encore qu'auparavant et que d'un rapide essor je venais poser un pied

vainqueur sur le sommet de cette citadelle, c'était aussi là l'image de notre Canada, mais cette fois ressuscitant glorieux et sortant plein de vie du milieu vulgaire où il s'était vu plongé, où l'on avait tenté d'étouffer la vitalité d'une race de héros. C'était là l'image de Canadiens-français unis et triomphants sous une même bannière qui portera pour devise " Religion et Patrie ; " c'était la colonne lumineuse des arts de l'esprit se dressant au milieu des ténèbres du matérialisme, le phare éclatant d'une littérature saine, religieuse et nationale éblouissant de ses torrents de lumière les obscurs adorateurs du veau d'or ; c'était l'étoile du Canada-français prenant enfin, dans ce firmament immense où gravitent les astres de tant de nations, la place d'honneur que l'Éternel lui a réservée de tout temps.

Que de vexations sans nom, que de tracasseries de toute espèce n'ont pas su jusqu'à ce jour endurer les dignes descendants des compagnons héroïques de Montcalm et de Lévis, que de dangers n'ont-ils pas conjurés que de combats de toute sorte n'ont-ils pas livrés pour conserver intact le bel héritage qui leur vient de leurs pères ! Ah ! sans doute notre cher peuple connaîtra encore des jours de souffrance pour conserver sa religion et sa nationalité ! J'aperçois même là-bas un infâme gibet dressé par le fanatisme d'une secte rageuse et impie, funeste instrument où cette secte voudrait faire mourir à la fois et voir disparaître pour toujours les deux plus grands biens du Canada-français, sa religion et sa nationalité ! A l'horizon se dessine un point sombre et il marque le jour néfaste qui devra éclairer cet inutile et honteux attentat.

Mais bravant la tourmente et méprisant l'orage, le Canada béni de Dieu, marche sans crainte et va droit son chemin. Tant qu'il sera armé du bouclier impénétrable de la foi, nul trait mortel ne pourra l'atteindre ! Comme sur le roc inébranlable vient se briser le flot dans son courroux, contre sa fermeté viendront se choquer et mourir les efforts impuissants d'une secte honnie, jalouse de sa gloire, envieuse de sa force et de sa constance.

Oui le Canada-français doit vivre, et avec la foi pour guide, l'honneur national pour mobile, il est prédestiné à de bien grandes choses.

— O mon frère du ciel, interrompit alors le génie terrestre, quels sont, dis-moi, les desseins de Jéhovah sur notre cher pays ? Souffre que j'apprenne de ta bouche, car tu le sais mieux, toi, que personne, comme il l'aime ce beau pays, ce à quoi il le destine, quel but il lui

propose, quelles grâces il lui réserve. Dis et tes paroles porteront la joie jusqu'au fond de mon cœur.

—Oui, mon aimable frère et dévoué collaborateur, poursuit le génie céleste, oui je veux t'en instruire ; je veux t'apprendre ce secret d'en haut que tu vas toi-même redire bientôt à nos chers protégés. Tu leur diras ce qu'exige d'eux l'Ancien des jours et les engageras à bien agir en tout et partout conformément à ses volontés immuables.

Je te disais que le Canada-français, quelque moyen qu'on ait pris ou qu'on doive prendre pour l'attaquer, soit dans sa foi inébranlable, la langue de ses aïeux qu'il aime et qu'il vénère, sa nationalité qui lui tient tant au cœur, que le Canada, un jour, doit triompher de tous les obstacles et atteindre un grand but.

Ce n'est pas en vain que Dieu a permis que le vieux sang de France, le noble sang des croisés rougît les échafauds de '37 et '38, puisque dans ce sang devaient germer les libertés de la constitution canadienne : ce n'est pas en vain que le Ciel a couronné d'un si consolant succès les courageux efforts de quelques opprimés, efforts qui, de prime abord, avaient pu paraître répréhensibles ; ce n'est pas vainement que bientôt—trop tôt hélas!—les prairies encore vierges du grand ouest canadien se rougiront du sang des braves, que deux généreux martyrs nouveaux de la foi catholique (*) tomberont victimes d'une guerre éclose des menées perfides d'une secte ennemie :

“Car le sang des martyrs fait germer les héros!”

Après avoir traversé des jours de deuil, le Canada-français verra luire pour lui l'aurore de jours plus séreins et plus glorieux : car, encore une fois, ce n'est pas sans but que Dieu lui accorde une protection aussi marquée, il a sur lui des vues et des desseins sublimes. Écoute ce qu'a dit Jéhovah :

“La France, la fille aînée et bien-aimée de mon Église marche à grands pas à sa ruine : encore quelque temps et elle aura été traitée à sa foi. Elle veut me renier et délaïsser mon culte qui faisait jadis son bonheur et sa gloire, ma justice va me forcer à l'abandonner à elle-même. On me rejette, on me repousse et je dois voir de mon sein celui qui m'aura méconnu. O France que j'aimais tant, tu deviens donc oublieuse! Cependant il me faut un peuple qui porte mes livrées à la face du monde, qui tienne haut et ferme mon drapeau aux yeux de l'univers, un peuple privilégié, un peuple béni entre tous les peuples, un peuple qui me

(*) Les Pères Fafard et Marchand.

“soit fidèle et me fasse oublier que je l’ai échangé contre le peuple de France!”

“J’aperçois là-bas sur les terres d’Amérique, aux rives du Saint-Laurent un petit peuple né de la France, race bénie qui a su conserver intacte et dans toute sa vigueur la foi ardente de ses pères! C’est ce peuple qui a attiré plus particulièrement mes regards, je les reporterai sur lui avec amour, il sera mon peuple de prédilection!”

Il dit et m’envoya vers toi, mon frère chéri, rapporter ces paroles qu’à ton tour tu dois communiquer à ses heureux élus.

Telle est donc, ô mon frère, la haute destinée de notre Canada. Maintenant il ne sera plus seulement aux yeux de l’univers la Nouvelle France, mais encore il sera devenu, à la paternelle sollicitude du Seigneur, la France nouvelle!

Que les Canadiens sachent, dès à présent, remplir avec honneur la grande et noble mission qui leur est confiée; qu’ils se montrent, en tous temps et en tous lieux les dignes porte-drapeau du Dieu qui les aime et les protège, et si vraiment la vieille France, infidèle à ses antiques traditions, devait renier sa foi et mourir comme nation sur les terres celtiques, que la France revive aux bords du Saint-Laurent! Oui, que la France vive, la France si catholique des Charlemagne, des saint Louis et des François 1er!

Maintenant, ô mon frère de la terre, il me faut te quitter pour monter vers les célestes parvis. Ma mission est à présent terminée et je retourne là-haut suivre des yeux avec amour et protéger avec tendresse notre cher peuple canadien-français.

Mais avant de te laisser, je veux t’offrir un souvenir de notre entrevue d’aujourd’hui. Accepte cette blanche bannière tissée de la main des archanges, nos frères. C’est qu’eux aussi, vois-tu, et tous ceux de là-haut portent un vif intérêt à notre cher Canada, et, par mon entremise, ils t’offrent aujourd’hui cet étendard destiné à être le signe de ralliement de la nation bénie de Dieu. Que par tes soins il flotte en quelque endroit, aux yeux de tous les Canadiens-français. Qu’ils l’aperçoivent de loin et le saluent en passant; si les nuages des mauvais jours venaient à obscurcir le pur horizon de leur bonheur national, fidèles à sa noble devise, qu’ils s’assemblent comme des frères et qu’unis à l’ombre de ce drapeau béni, ils luttent ensemble contre le sort.

Que tous ceux dans les veines desquels coule du sang français apprennent à connaître cette noble bannière pour venir se ranger

auprès d'elle aux grands jours des combats. Fussent-ils de par de là le quarante-cinquième, dussent-ils sortir de l'héroïque Acadie, qu'ils viennent à l'envi composer la phalange d'élite qui sera chargée de défendre contre tous ce drapeau unique et qui, dans la joute nationale, devra soutenir l'honneur du nom canadien-français.

Puisse encore cette bannière leur rappeler par les emblèmes qu'elle porte que, tout en conservant la sainte mémoire de la vraie mère-patrie, la France bien-aimée, la vieille France aux "trois fleurs de lys," ils doivent rester loyaux sujets du pouvoir établi, de la "rose" d'Angleterre qui fut toujours loyale pour eux et sut les bien traiter, dès qu'elle eut appris à les bien connaître.

Qu'ils ne démentent jamais, tant que durera un aussi conciliant état de choses, la belle parole de ce grand Canadien qui, pour dire la fidélité de ses nationaux au pouvoir légitime, s'exprimait ainsi "... Et le dernier coup de canon tiré pour la défense du drapeau britannique sur les terres américaines le sera par un Canadien-français!"—

Maintenant adieu ! ou plutôt au revoir ! ô mon frère de la terre ! Je te laisse pour retourner là-haut. Sois heureux et vive toujours le Canada catholique et français !

" Et secouant ses blanches ailes,
 " L'ange, à ses mots, a pris l'essor
 " Vers les demeures éternelles....

*
 * *

La nuit est fraîche et belle ; un silence complet enveloppe encore la vieille cité, le fleuve roule noblement ses flots argentés ; la lune, cependant, commence à pâlir et, une à une, les étoiles s'éteignent au firmament ; l'aube nationale s'annonce déjà par de blanches tentures se déroulant au loin dans l'azur du ciel ; le souffle du matin agite doucement le feuillage verdoyant des bois et éveille dans leurs nids les petits oiseaux ; l'alouette s'élance en secouant de ses ailes la rosée du matin et jette dans l'air sa note brillante : toute la nature est dans l'attente de l'aurore qui ne peut tarder à paraître.

Le génie terrestre du Canada, que le départ de son céleste compagnon vient de laisser seul, reste quelque temps songeur. Puis soudain, dirigeant ses pas vers le point enluminant de la citadelle, il y fixe sa blanche bannière qui livre aussitôt aux caresses du vent ses replis gracieux.

Alors l'ange, après avoir salué avec respect ce présent d'en haut, descend lentement du béni promontoire et retourne se mêler à la foule des Canadiens-français, où il va diriger à présent un si grand et si noble mouvement. Et dans sa marche, le bon ange redisait avec enthousiasme :

“ Canada, Canada ! ta destinée est belle ;
“ Jéhovah te protège, ô peuple de son choix !
“ La France va revivre en la France nouvelle :
“ Dieu t'appelle au bonheur, sois docile à sa voix !
“ On la poursuit en vain la vieille foi de France ;
“ Son drapeau glorieux jamais ne tombera.
“ Si tout croule là-bas, ici naît l'espérance,
“ La France catholique à jamais revivra !

JULES SAINT-ELME.

Septembre 1888.

UN SOIR EN MER

FANTAISIE

Je me souviens d'un soir en mer où ma rêverie m'avait entraîné seul sur le gaillard d'arrière. Nous avons quitté depuis le matin les rives où viennent battre les eaux de la baie de Ravenel, en Saint-Pierre de Terre-neuve. Le soleil s'était enfoui sous les flots bleus, là-bas à l'horizon de la terre canadienne, comme un navire en feu qui sombre. De gros nuages aux formes fantastiques, poussés par les vents du large, poursuivaient leurs courses échevelées vers l'occident. De temps en temps, des cétacés du golfe passaient en troupes à babord et faisaient blanchir le flot comme s'il eut battu sur des brisants. Un goéland attardé venait tremper son aile à frange noire dans le sillon argenté du navire. C'étaient là, pour la nuit, nos seuls compagnons de voyage.

La mer est une grande enchantresse. Elle attire le rêve comme l'aimant cherche le fer. La nuit, c'est la patrie des fantômes, des sylphides, des sirènes. Plus audacieux que les compagnons d'Ulysse, je prêtais l'oreille à toutes les rumeurs mystérieuses qui montaient de la vague. Le flot dit-il au flot combien de marins il a recouvert de son linceul ? Lui raconte-t-il les escadres audacieuses qu'il a portées, les rivages enchanteurs où il est venu dormir langoureux, les récifs où il a battu par les temps d'orage ?

Brouillan, d'Iberville, héroïne Drucourt, vaillant abbé Beau-doin, Costebelle, vous repassiez tous dans ma mémoire, par cette longue soirée, où seul sur le tillac, je regardais tomber le brouillard humide des bancs.

Quelles chevauchées fantastiques vous avez vues, ô flots bleus ! Lutte gigantesque où les armateurs de Saint-Malo, de Dieppe et de Cherbourg prêtaient leurs équipages aux caravelles du roi pour venir à bout de l'Anglais.

C'est de Québec que vous partiez, vaillants troupiers, sous les ordres du fils de la victoire, d'Iberville, pour aller conquérir Plai-

sance, au milieu des neiges et des glaces, chaussés de la raquette légère. Cette terre est vôtre. Vous l'avez couverte de votre sang. Il n'y a pas une baie, pas une anse que vous n'ayez foulées de vos pieds, par une brise de ces parages qui n'ait fait flotter votre étendard aux fleurs de lys.

Montigny, Boucher de la Perrière, d'Amours, de Plaine, Dugué, de Boisbriant, Sérigny, Sainte-Hélène, Maricourt, Machabées de la Nouvelle-France, qui connaît vos exploits dans ces régions ?

Et toi, grand d'Iberville, dont la nef aventureuse sillonna si longtemps ces mers sombres, bordées de côtes arides et désertes, éclairées par le pâle soleil des pôles, qui y reedit jamais ton nom ? Las de reconquérir la baie d'Hudson, tu t'en allas finir ta carrière sur les flots tièdes et limpides des Antilles, où tu dors dans un tombeau inconnu du passant, oublié de tous, même des tiens.

Le ballottement monotone de la vague m'avait endormi, et, ma rêverie suivant sa course, prit des proportions fantastiques :

Après la glorieuse revanche de Sainte-Foye, ce retour héroïque de la victoire sous les drapeaux fleurdelysés, Lévis avait entendu tout à coup derrière les hauteurs de Beaumont, le feu d'une vive canonnade. C'était la flotte si longtemps attendue que Louis XV, enfin réveillé de sa torpeur, envoyait au secours de Québec. D'Estaing qui la commande est convenu avec l'amiral Saunders de jouer les destinées du Canada dans une rencontre suprême. Honteusement battu, sa flotte mise en pièces sur les récifs, du cap Saint-Claude, le commandant anglais, porté à demi-mort sur le vaisseau de d'Estaing, remet à son vainqueur les clés de Québec, prix de la victoire.

Vingt ans après, la France, poursuivant ses destinées sur la terre américaine, a peuplé toute la vallée du Saint-Laurent. Les avant-gardes de ses colons atteignent déjà la colonie florissante de la Louisiane. L'ouest de la péninsule ontarionienne est en pleine culture, et les enfants de la Vérendrye, après avoir guerroyé pendant un quart de siècle contre des tribus innombrables, ont planté le drapeau blanc sur les côtes du Pacifique.

Les créoles louisianais et canadiens, continuant leur poussée vers le sud, avaient atteint les rives du Nouveau-Mexique, lorsque la nouvelle de la révolution de 1789 tombe comme un coup de tonnerre au milieu de ces populations énergiques, ardemment dévouées à la royauté.

De Louisbourg relevé de ses ruines, devenu le Dunkerque de

l'Amérique, et dont les tours projettent au loin leur ombre sur l'Atlantique, une flotte commandée par Vauquelin, (1) passé amiral après son glorieux combat sur l'Atalante, accourt et jette l'ancre sur les côtes de Vendée. Ce sont les Acadiens de Grand Pré qui se sont levés à la voix de leurs prêtres et qui viennent appuyer l'héroïque soulèvement des paysans du Bocage.

Louis XVI, fuyant devant la révolution, après avoir erré pendant des mois au milieu des landes bretonnes, désespéré de voir tant de sang français répandu, s'embarque pour l'Amérique. Larochejacquelein, Charette, Cadoudal, la plupart des chefs vendéens et toute l'armée des émigrés de Coblenz viennent le réjoindre dans Québec, devenu la capitale de la France américaine. La maison de Bourbon se taille des duchés, des marquisats, des baronnies, des comtés dans les immensités de ce territoire. Le comte d'Artois règne sur la province de Frontenac, baignée par les eaux des grands lacs. Cadoudal, poussant une trouée avec ses anciens compagnons d'armes dans les profondeurs mystérieuses du lac Saint-Jean, colonise toute cette admirable vallée. Les Basques, les Normands et les Bretons couvrent les mers de Terre-Neuve de leurs barques aventureuses. Larochejacquelein reçoit en partage le royaume de Louisiane, et il rêve d'aller soumettre les tribus de l'Utah et de franchir les Rocheuses qui le séparent de la Californie,— pays nouveau d'où des coureurs de bois canadiens viennent de rapporter des lingots d'or. Charette a ouvert à ses chouans la Beauce et le Maine.

Enlacées de toutes parts par les légions innombrables que dirigent sans cesse vers l'Amérique les nations latines du vieux monde, les colonies saxonnes de la Nouvelle-Angleterre ne possèdent plus que quelques misérable comptoirs d'échange sur les bords de la baie de Nantasket et au fond du havre de Manhatte.

Les flottes victorieuses de Louisbourg parcourent les mers.

Sous les lambris somptueux du palais de Carillon, élevé sur les falaises de Sainte-Foye, les courtisans du dauphin rêvent ni plus ni moins que d'aller reconquérir avec un million de Français le vieux royaume de Saint-Louis.

Bougainville apparaît tout à coup. Il revient d'un voyage autour du monde. On veut lui donner le commandement des flottes qui

(1) Les noms de Vauquelin et de d'Estaing sont ici de fantaisie. D'Estaing, en 1760, était prisonnier des Anglais. Quant à Vauquelin il fut assassiné en 1763, dans les rues de Brest.—*J. E. R.*

s'appareillent. Le vieux coureur de mers, qui n'a pas encore oublié la mort de Montcalm, y consent, pourvu que chemin faisant on écrase l'Angleterre.

Les marchands de Londres, qui craignent une nouvelle descente à la Guillaume le Conquérant, votent des millions, et la glorieuse Bretagne est hérissée de forts innombrables

J'attendais, anxieux, le dénouement de cette fantasmagorie hypnotique, lorsque tout à coup j'entendis piquer le quart de minuit et le bruit des cordages que l'on secouait à mes pieds. C'était le second du bord relevant le loch et faisant tendre la voile.

Le matelot de vigie psalmodia ces deux mots sacramentels de sa ronde nocturne: *All's well*. Et tout retomba dans le silence morne.

Ces deux mots anglais était la réponse à ma rêverie.

Puisque celui qui crée les mondes et les brise comme verre, puisque celui qui fait asseoir les rois à sa droite ou s'en sert comme d'un escabeau, a voulu que le Canada français poursuivit ses destinées sous le drapeau d'Albion: *All's well*: tout est bien.

Avant de regagner ma cabine, je jetai un regard sur la mer. Au loin, à travers la brume, perçait encore le rocher de Saint-Pierre, comme une colonne tronquée au péristyle d'un grand édifice que les flots auraient englouti.

J.-EDMOND ROY.

LA VOIX HUMAINE (1)

Qu'est-ce que la voix ? C'est un son produit par le fonctionnement de plusieurs organes que l'on nomme organes de la voix ou de la phonation. (2) La voix est un son, et pour que ce son soit produit, il faut le concours de plusieurs organes. Avant d'aborder l'étude du son, laissez-moi vous parler des organes mis en cause. Ce sont les poumons, la trachée, la langue, le pharynx, la bouche, les fosses nasales et les divers sinus qui s'ouvrent dans celles-ci. Telles sont les sinus maxillaires, frontaux, sphénoïdaux et ethmoïdaux. Il y a aussi la cage thoracique ou thorax. Nous pouvons dire que le thorax a l'aspect d'une cage osseuse plus large en bas qu'en haut, formée par les côtes au nombre de douze de chaque côté et reliées aux vertèbres en arrière, au sternum en avant. Elle est surmontée par les clavicules. En bas, elle est fermée par le muscle diaphragme. L'intérieur du thorax est rempli par le cœur, les poumons, divers vaisseaux sanguins et nerfs, par une partie de la trachée. Son extérieur est tapissé par des muscles. Nous rencontrons aussi des muscles entre les côtes.

Les poumons sont l'organe essentiel de la respiration. Organe pair, spongieux, ayant la forme de deux cônes irréguliers, il est composé d'un grand nombre de petites vésicules élastiques s'ouvrant dans de petits canaux. Ces canaux s'ouvrent à leur tour dans d'autres plus gros, et après avoir formé une série de canaux de plus en plus larges, ils se réunissent pour donner naissance à deux gros troncs appelés bronches. Les deux bronches se confondent à leur tour et forment la trachée qui est surmontée du larynx. La trachée est composée de tissus fibreux et d'anneaux cartilagineux qui empêchent les parois de s'affaisser.

(1) Conférence donnée à l'Union Catholique de Montréal.

(2) Ceux des lecteurs de la *Revue* qui ne sont pas familiers avec le grec aimeront sans doute à recourir au glossaire ci-joint :—*phônê*, voix ; *trachys*, r de (le conduit appelé *trachée* est raboteux) ; *pharynx*, gorge ; *sphên*, coin (instrument pour fendre du bois) ; *athmos*, crible ; *thorax*, poitrine ; *larynx*, sifflet, gorge ; *bronchos*, gorge ; *thyros*, bouclier ; *cricos*, anneau ; *arytaina*, entonnoir ; *glotta*, langue, languette, anche.

Le larynx qui suit immédiatement la trachée, est formé par neuf morceaux réunis ensemble. Il y a quatre cartilages qui sont le thyroïde, le cricoïde et les deux aryténoïdes ; un fibro-cartilage principal, l'épiglotte ; et quatre moins importants, les cartilages de Wrisberg et de Santorini.

Le premier cartilage à étudier est le cricoïde qui a la forme d'une bague dont le chaton est dirigé en arrière. Il se trouve à faire suite au dernier anneau de la trachée. Vient ensuite le thyroïde qui ressemble à un bouclier aplati sur les côtés. Il est composé de deux lames, et leur réunion forme la saillie connue sous le nom de *pomme d'Adam*. Il touche au cricoïde par sa partie postérieure. Dans les autres endroits, il en est séparé par la membrane crico-thyroïdienne. Les aryténoïdes ont la forme de deux petites pyramides triangulaires, reposant par leur base sur l'extrémité supérieure du chaton du cricoïde. L'épiglotte a la forme d'une feuille. Elle est située à la partie antérieure du larynx et sert à fermer cet organe au moment de la déglutition. En avant de l'épiglotte est la langue qui s'y trouve reliée par des replis de la muqueuse. Le larynx est suspendu à l'os hyoïde auquel la langue est aussi attachée. Tout l'intérieur du larynx se trouve tapissé par la membrane muqueuse qui continue celle qui tapisse les organe que je vous décrirai dans l'instant.

Du larynx, cette membrane se rend dans la trachée, les bronches et leurs ramifications. Le larynx est beaucoup renforcé par une couche de tissu fibreux élastique située entre la muqueuse et les cartilages. A l'extérieur du larynx, nous trouvons à part les muscles extrinsèques qui viennent de diverses parties et qui servent à l'attirer en haut ou en bas, ou à le maintenir, les muscles propres ou intrinsèques de cet organe. Ces muscles sont les deux crico-aryténoïdiens postérieurs qui originent à la partie postérieure du cricoïde et vont s'attacher à la partie externe des aryténoïdes. Ils sont triangulaires, et lorsqu'ils se contractent, ils ramènent les aryténoïdes en dedans et en arrière. Ce sont des abducteurs. En d'autres temps, ce sont des muscles qui séparent les cordes vocales. Les crico-aryténoïdiens latéraux originent sur le bord supérieur et sur la face externe du cricoïde. De là, ils vont obliquement en haut et en arrière s'insérer sur les aryténoïdes. Ils rapprochent ou font l'adduction des cordes vocales. L'aryténoïdien est un muscle à peu près carré. Il se trouve sur la face postérieure des aryténoïdes. Son rôle est d'aider aux muscles précédents à rapprocher les cordes. Les crico-thyroïdiens

sont formés chacun de deux faisceaux qui ressemblent à un éventail. Ils originent des faces antéro-latérales du cricoïde, et vont s'insérer sur le bord inférieur et sur les faces internes et externes du thyroïde. Ils tirent le cartilage thyroïde en bas et en avant, et par conséquent, tendent les cordes vocales. Les ary-épiglottiques originent sur les bords externes et postérieurs des aryténoïdes, et vont se perdre dans l'épiglotte. Ils sont petits, minces, et constricteurs de l'entrée ou vestibule du larynx. Enfin, il y a les deux thyro-aryténoïdiens qui sont larges et plats. Par leur extrémité antérieure, ils s'attachent dans l'angle rentrant formé par les deux lames du cartilage thyroïde, et par leur extrémité postérieure, à la base et à la surface antérieure des aryténoïdes.

Ces muscles sont divisés en plusieurs faisceaux, mais je crois qu'il est inutile d'en parler. Ils relâchent les cordes vocales. Ils sont donc antagonistes des crico-thyroïdiens. Une autre fonction qui leur est dévolue, c'est de rapprocher d'une manière tout à fait intime, les bords libres des cordes vocales. Ce sont les muscles vocaux par excellence, car leur paralysie amène la perte complète de la voix.

La muqueuse forme divers replis. Entre la langue et l'épiglotte : ce sont les replis glosso-épiglottiques latéraux, et le glosso-épiglottique médian. Entre l'épiglotte et les aryténoïdes : ce sont les replis aryteno-épiglottiques.

Étudions maintenant les cordes vocales.

On a divisé les cordes vocales en cordes vocales supérieures ou fausses cordes et en cordes vocales inférieures ou vraies cordes. Mais je crois qu'il est mieux de les appeler, avec certains auteurs, bandes ventriculaires au lieu de fausses cordes, et simplement cordes vocales au lieu de cordes inférieures ou vraies. Les bandes ventriculaires sont deux replis de la muqueuse. En avant elles partent de l'angle rentrant du cartilage thyroïde, et par leur extrémité postérieure, elles s'attachent à la face antérieure des aryténoïdes. Elles ont le pouvoir de se rapprocher d'une manière très intime, et d'aider à la fermeture du larynx pendant la déglutition. Elles ferment aussi le larynx pendant l'effort.

Les cordes vocales sont formées par un tissu élastique jaune et par le muscle thyro-aryténoïdien. Le tout est recouvert par la muqueuse. Leur couleur est blanche et fait un contraste avec la couleur rouge des bandes ventriculaires. Cette couleur blanche est plus marquée chez la femme que chez l'homme. La longueur des cordes vocales à l'état de repos, est d'à peu près trois quarts de

pouce chez l'homme, et d'un demi pouce chez la femme. Si l'on fait une coupe d'une corde vocale située sur la ligne médiane, et que cette coupe soit parallèle à la face antérieure de la colonne vertébrale, on voit qu'elles ne sont pas rondes comme des cordes, mais qu'au contraire, elles ont la forme d'un triangle dont la base repose sur le cartilage thyroïde. Les surfaces inférieure et supérieure regardent respectivement en bas et en haut.

L'espace compris entre les bords libres des cordes vocales sur les côtés, et l'espace intéraryténoïdien en arrière, a reçu le nom de glotte.

Entre la corde vocale et la bande ventriculaire d'un même côté, se trouve une cavité oblongue qui s'étend d'arrière en avant, depuis l'aryténoïde jusqu'au thyroïde, et dans laquelle s'ouvre une petite cavité : le sac laryngien. La membrane muqueuse qui tapisse ce sac est très riche en glandes qui fournissent le mucus qui doit lubrifier les cordes vocales. Le larynx a des artères qui portent les noms de laryngées supérieure, moyenne et inférieure.

Les nerfs sont le laryngé supérieur et le laryngé inférieur ou récurrent. Le premier est presque exclusivement sensitif. Il se rend à la muqueuse laryngienne. Son seul filet moteur va au cricothyroïdien. Le récurrent est essentiellement moteur, et se rend à tous les autres muscles intrinsèques du larynx.

Du larynx, nous passons au pharynx dont il n'est séparé que par l'épiglotte. Cette cavité à la forme d'un entonnoir aplati dont la base est en haut. Il communique, au-dessous du palais avec la bouche, au-dessus avec le nez, et par le larynx, avec le thorax. Il peut se raccourcir longitudinalement par l'intermédiaire de certains muscles. Il peut aussi diminuer son volume transversal. Par son extrémité inférieure, il se continue avec l'œsophage, canal membraneux par lequel les aliments vont à l'estomac.

Dans la bouche qui se trouve en rapport en avant, avec l'extérieur, en arrière, avec le pharynx, on distingue les lèvres, les joues, la langue, les dents, la voûte palatine et le voile du palais. Ce dernier, qui est un replis membraneux, dont le bord inférieur flottant offre un appendice, la luette, sépare le pharynx de la cavité buccale. De chaque côté du voile du palais, on aperçoit deux replis que l'on appelle piliers antérieurs et postérieurs. L'amygdale se loge entre les piliers.

Examinons maintenant la structure du nez. Pour nous, il n'est pas nécessaire d'étudier l'extérieur de cet organe. C'est l'intérieur qui doit attirer notre attention.

L'intérieur du nez est divisé en deux parties égales par une cloison, partie cartilagineuse, partie osseuse. Les deux cavités que résultent de cette division s'appellent fosses nasales. Elles s'ouvrent en avant et en dehors par les narines antérieures ; en arrière, dans le pharynx, par les narines postérieures situées au-dessus du voile du palais. Chaque fosse nasale présente les dispositions suivantes : Trois replis osseux, les cornets, se rencontrent sur la face externe ; nous les nommons le supérieur, le moyen et l'inférieur. Par leur disposition, ils se trouvent à former trois canaux qui portent le nom de méats. Le méat supérieur se trouve situé entre le cornet supérieur et le cornet moyen ; le méat moyen, entre le cornet moyen et le cornet inférieur ; le méat inférieur, entre le cornet inférieur et le plancher des fosses nasales. Le tout est recouvert par la muqueuse nasale ou membrane pituitaire. La muqueuse qui tapisse la partie supérieure des fosses nasales, a reçu le nom de région olfactive, car c'est dans cet endroit que s'épanouissent les terminaisons du nerf olfactif. La partie inférieure s'appelle la région respiratoire. Dans le méat supérieur, nous rencontrons l'ouverture du sinus sphénoïdal ; dans le moyen, l'entrée des cellules de l'ethmoïde, le canal qui conduit aux sinus frontaux, et l'ouverture de l'antre de Highmore ou sinus maxillaire ; dans l'inférieur, l'embouchure du canal nasal ou lacrymal. (2)

Nous venons d'étudier les organes qui fonctionnent lorsque la voix se produit. Voyons maintenant ce que c'est qu'un son, car vous vous rappelez que nous avons dit que la voix était un son produit par le fonctionnement de plusieurs organes que l'on nomme organes de la voix ou de la phonation.

Le son est une sensation, perceptible uniquement par l'oreille, produite par les vibrations des corps élastiques.

Le son possède trois caractères : l'intensité, la hauteur et le timbre.

L'intensité du son dépend de l'amplitude des vibrations du corps sonore qui les engendre. En d'autres mots, l'intensité du son dépend de la force de l'élément moteur qui ébranle le corps vibrant et de l'élasticité de ce dernier.

La hauteur du son résulte du nombre des vibrations exécutées

(2) Que de merveilles réunies dans la voix humaine ! Si l'on essayait de faire un appareil phonateur artificiel et de lui faire produire une parole articulée, on verrait l'admiration grandir à mesure qu'on rencontrerait de nouvelles difficultés. Vraiment nous pensons trop peu à la puissance et à la bonté de Dieu, notre Créateur.

par le corps sonore dans un temps donné. Plus elles sont rapides, plus le son est élevé ou aigu. D'après les lois de vibration des cordes, plus la corde est courte, plus le son est aigu ; plus elle est épaisse, plus il est grave, plus elle est tendue, plus il est élevé.

Le timbre est cette qualité qui fait que nous distinguons les sons de même hauteur et d'égale intensité, mais provenant d'instruments différents. C'est par le timbre que nous connaissons une personne en entendant sa voix ; c'est par lui que nous distinguons la voix humaine d'avec les sons d'instruments de musique ; le son de la flûte d'avec celui de la clarinette.

Dans certains instruments de musique, les trois caractères du son sont déterminés par trois éléments constitutifs de l'instrument.

Prenons, par exemple, un instrument à corde. La hauteur du son dépend du nombre des vibrations de la corde ; l'intensité, de la force avec laquelle l'archet, le doigt ou le marteau ébranle la corde ; le timbre, de la caisse ou corps résonnant.

Dans les tuyaux à anches de l'orgue, l'élément vibrant est représenté par de petites lames ou anches adaptées au bout du tuyau, l'élément moteur, par la soufflerie sur laquelle le pied du tuyau est fixé ; et le timbre dépend en partie de la nature, en partie de la forme du tuyau qui est la caisse de résonance. L'anche joue aussi un certain rôle en rapport avec le timbre.

Dans les organes de la voix, organes qui forment l'instrument vocal, on retrouve ces trois éléments constitutifs. Le poulmon est la soufflerie, l'élément moteur ; le larynx, l'élément vibrant. La caisse de résonance est constituée par le pharynx, la bouche, le nez et les divers sinus.

Je viens de vous dire que le poulmon est la soufflerie, l'élément moteur. Pour être plus précis, il faut ajouter que c'est l'air chassé par les poulmons qui est l'élément moteur. Ceci nous conduit naturellement à parler de la respiration, dont le but est de renouveler l'oxygène du sang. Elle se compose de deux temps qui se succèdent d'une manière régulière et rythmique. Le premier temps est l'inspiration pendant laquelle le thorax se dilate et les poulmons se remplissent d'air. Le second temps est l'expiration pendant laquelle le thorax s'affaisse, les poulmons se vident. Il y a trois types de respiration : respiration diaphragmatique ou abdominale, respiration claviculaire, respiration latérale.

Dans la respiration abdominale, c'est le diaphragme qui est le principal agent. Sa contraction produit le refoulement en bas et

en avant des viscères de l'abdomen, tandis que le thorax est immobilisé et présente alors son plus grand développement.

Dans le second type, le diaphragme ne fonctionne pas, l'abdomen est rétracté. La dilatation du thorax s'opère dans ses parties supérieures. La clavicule et les premières côtes souffrent la plus grande élévation. Les épaules et le crâne participent à ce mouvement, surtout dans les inspirations laborieuses et profondes. De là lui vient le nom de respiration claviculaire.

Dans le dernier type, enfin, ce sont les parties latérales et inférieures du thorax, et supérieures de l'abdomen qui fonctionnent. Le diaphragme a peu de mouvement et la partie supérieure du thorax reste immobile.

Ces divers types peuvent se combiner, se succéder.

Il y a environ dix-huit respirations par minute. Mais ce nombre peut varier suivant que les mouvements respiratoires s'opèrent rapidement ou lentement.

La durée de l'expiration est en rapport avec la quantité d'air renfermé dans les poumons, et avec le type respiratoire que nous employons pour chasser cet air.

Certains auteurs disent que le type respiratoire claviculaire est naturel et nécessaire chez les femmes. Erreur : ce type n'existe jamais à l'état naturel. L'homme a plutôt le type abdominal.

L'émission d'un son vocal ne peut se faire que pendant l'expiration qui doit être assez longue pour que la phrase ou la portion de phrase qui exprime la pensée, puisse être dite sans interruption des sons qui la composent. Il ne faut jamais prendre, car on risque de se fatiguer, la plus grande partie de l'air accumulé dans les poumons, sur les premières paroles de la phrase.

Nous pouvons bien produire la voix en inspirant. Mais cette voix est une anomalie, une dérogation aux lois de la nature. Elle engendre beaucoup de fatigue par les efforts qu'il faut faire pour amener sur la glotte la pression nécessaire à la production du son. Cette voix est très discordante.

Souvent, le sens d'une phrase veut que l'on mette en jeu tous les moyens pour retenir l'air dans les poumons, que l'on augmente la durée de l'expiration. Alors les muscles inspireurs et expirateurs entrent en lutte, les uns pour retenir, les autres pour chasser l'air. C'est la lutte vocale. Elle n'est pas exempte de fatigue.

L'intensité du son dépend surtout de la force de l'air expiré, et cette force sera plus ou moins considérable suivant que les poumons

et les muscles du thorax seront plus ou moins puissants. L'élasticité des tissus qui doivent vibrer sous l'action de l'air expiré, exerce une influence manifeste sur l'intensité du son. En effet nous savons tous que la voix du vieillard n'a plus l'intensité de celle de l'adulte. Ses tissus sont devenus rigides par l'âge, par diverses affections.

L'inspiration se fait pendant l'intervalle qui sépare deux phrases. Elle doit se faire sans bruit et en aussi peu de temps que possible. Dans le cas contraire, un hoquet se fait entendre : c'est le hoquet dramatique.

La lutte vocale n'est pas la même pour les divers types respiratoires.

Dans la respiration abdominale ou diaphragmatique, cette lutte est nulle ou presque nulle. En effet, le diaphragme seul fonctionne, et la force dépensée est très minime. Les viscères que ce muscle déplace sont mous et mobiles. Nul effort n'a lieu lorsque, pour les besoins du chant, une expiration prolongée est nécessaire, car les muscles antagonistes (inspirateurs et expirateurs), n'ont pas une grande résistance à vaincre. Dans ce type, le larynx et le pharynx se trouvent en repos, car cette respiration facile ne leur a pas fait faire d'efforts. Par conséquent il n'y a pas de fatigue pour empêcher l'émission de la voix.

La respiration claviculaire, au contraire, est très fatigante. Elle demande la mise en jeu de nombreux muscles pour déplacer la clavicule, l'omoplate, les vertèbres, les côtes supérieures et quelquefois le crâne. La dépense de forces est très considérable, car ces diverses parties sont fixes et peu flexibles. Le thorax se fatigue rapidement, les veines du cou se gonflent, la tête se renverse en arrière, le sujet est oppressé. L'expiration n'est pas assez longue pour finir la phrase, et l'artiste ou l'orateur ont l'haleine courte. Alors le larynx se contracte, une inspiration bruyante ou hoquet dramatique se fait entendre. Ce ne sont plus que des cris que nous percevons. Les tissus finissent par s'altérer, les qualités naturelles de la voix se perdent. Elle se voile, s'affaiblit, baisse et devient chevrotante.

La respiration latérale tient le milieu entre les deux types dont nous venons de parler. Elle exige le jeu d'un nombre de muscles moins grand que dans la respiration claviculaire, et plus grand que dans la respiration abdominale. La fatigue qu'elle cause est donc produite plus facilement que par ce dernier type, car la lutte vocale est plus intense.

La respiration normale, naturelle est la respiration abdominale, et je le répète, c'est à tort que l'on a voulu attribuer la respiration claviculaire à la femme. Gênée qu'elle est par le corset, elle est pour ainsi dire forcée de se servir du type claviculaire qui est très défavorable pour l'artiste. Par la volonté et l'habitude, elle peut arriver au type abdominal qui seul donne la plus grande capacité au thorax. L'oiseau qui pendant des heures entières module les sons les plus beaux sans éprouver de fatigue, emploie-t-il d'autres types que le type abdominal? Non, messieurs. Le thorax est immobile dans toute sa partie supérieure et l'abdomen seul se dilate.

DR A. J. B. ROLLAND.

(A suivre.)

UNE JOUTE REMARQUABLE

À PROPOS DU PÈRE LACORDAIRE.

(Suite.)

(*Courrier du Canada* 7 septembre)

A M. le Rédacteur du *Courrier du Canada*.

Monsieur le Rédacteur,

Je constate d'abord, à mon grand regret, que ma demande n'a pas été exaucée. Le dernier mot de mon deuxième article était une prière. Je sollicitais de votre généreux savoir une définition nette, précise, technique, apodictique—comme on disait dans l'école—du libéralisme, ou, comme vous dites, de l'*illusion libérale* que vous reprochez au Père Lacordaire.

Dans votre réponse du 31 août, vous vous contentez de répéter le mot libéral, mais sans définir la chose. Vous me laissez ainsi toujours tristement plongé dans la *mer ténébreuse*, et vous m'ôtez la douce illusion, que j'avais—l'illusion n'est pas libérale, j'espère—que j'avais, de sortir bientôt des ténèbres, grâce à vos lumières.

Je me vois donc obligé, en votre lieu et place, de combler cette lacune. Sans vouloir vous instruire, mais avec l'espoir d'éclairer peut-être certains de vos lecteurs, je vous apporte une définition du catholique-libéral fourni par le Père Lacordaire lui-même. Il devait se proclamer plus tard *libéral impénitent*, et il disait ainsi, à l'avance, ce qu'il faudrait entendre par ce mot de libéral. Dans une lettre à madame la baronne de Prailly, du 4 janvier 1865, le Père Lacordaire s'exprime ainsi : “ M. Lenormant est un *catholique libéral*, c'est-à-dire, *acceptant ce qu'il y a de bon et de progressif dans les institutions modernes.* ”

Acceptez-vous cette définition, monsieur le Rédacteur, et reconnaissez-vous que si le Père Lacordaire a été libéral, il l'a été unique-

ment dans ce sens ? Si vous n'acceptez pas cette définition, nous en donnerez-vous une autre, et voudrez-vous enfin nous dire, comment ou de quelle manière le P. Lacordaire a été libéral ?

Jusqu'à-là, laissez-moi vous répéter avec Lacordaire lui-même qu'être libéral, c'était "accepter ce qu'il y a de bon et de véritablement progressif dans les institutions modernes"; que les institutions modernes pour le Père Lacordaire, se résumaient dans ces trois mots, ou si vous voulez, dans ces trois choses: *liberté politique, égalité civile, tolérance religieuse*; que ces trois choses n'étaient pas alors condamnées par les Papes et qu'elles ne le sont pas davantage aujourd'hui.

Témoin ces paroles de Léon XIII, dans l'encyclique *Immortale Dei*: "accuser l'Église de voir de mauvais œil les régimes modernes des États, est une vaine calomnie qui ne repose sur aucun fondement." *Ergo quod inquirunt ecclesiam recentiori civitatum invidere disciplinam, inanis est et jejuna calumnia.* Mais voici qui est plus explicite encore et se rattache de plus près au sujet qui nous occupe, à l'éternel honneur du grand dominicain; le Pape Léon XIII, dans cette même lettre encyclique, parle en termes très-favorables de ces trois articles du libéralisme lacordairien, et voici ce qu'il dit d'abord de la *liberté politique*: "L'Église ne proscrit en soi aucune des formes du gouvernement, attendu que celles-ci n'ont rien qui soit opposé à la doctrine catholique et que, si elles sont appliquées avec sagesse et avec justice, toutes peuvent garantir la prospérité publique." Je crois devoir donner les textes, afin qu'on puisse contrôler: "*Nulla per se reprehenditur ex variis reipublicæ formis, ut quæ nihil habent quod doctrinæ catholicæ repugnet, eademque possunt, si sapienter adhibeantur et juste, in optimo statu tueri civitatem.*"

Quant à l'*égalité civile*, voici ce que dit l'encyclique: "Tout ce qui intéresse l'honneur, la personnalité humaine, et la SAUVEGARDE DES DROITS ÉGAUX DE CHACUN, tout cela l'Église en a constamment pris soit l'initiative, soit le patronage, soit la défense." "*Quæ valent ad decus, ad personam hominis, AD AEQUALITATEM JURIS IN SINGULIS CIVIBUS CONSERVANDAM, earum rerum omnium Ecclesiam catholicam vel inventricem, vel auspicem, vel custodem semper fuisse atatum monumenta testantur.*"

Enfin, pour ce qui est de la *tolérance religieuse*, veuillez lire ce qui suit: "Si l'Église juge qu'il n'est pas permis de reconnaître aux divers cultes les mêmes titres qu'à la vraie religion, elle ne con-

“ damne pas, pour cela, les princes qui, en vue d’un bien à atteindre
 “ ou d’un mal à empêcher, *tolèrent dans la pratique ces divers*
 “ *cultes* et accordent à chacun une place dans l’État.” *Revere si*
 “ *divini cultus varia genera eodem jure esse, quo veram religio-*
 “ *nem, Ecclesia judicat non licere, non ideo tamen eos damnat*
 “ *rerum publicarum moderatores, qui magni alicujus aut adipis-*
 “ *cendi boni, aut prohibendi causa mali* MORIBUS ATQUE USU
 “ PATIENTER FERUNT, ut ea habeant singula in civitate locum.”

Je pourrais m’arrêter ici, car la seule fin que je me propose depuis le commencement de cette discussion, c’est de venger le Père Lacordaire de vos attaques et de vos insinuations. Au point où nous sommes je trouve que le Père est suffisamment défendu par l’autorité infaillible de Léon XIII lui-même. Cependant, il me semble utile d’ajouter encore quelques mots.

Sortons donc du libéralisme—c’est le cas de le dire—et arrivons à Louis Veillot, puisque vous le voulez. Nous avons prouvé que Louis Veillot était partisan du pouvoir absolu ; vous avez prouvé le contraire. C’est fort bien fait et votre démonstration—je le dis sérieusement—est très éloquente. Mais qu’en résulte-t-il ? Que ressort-il de nos deux preuves simultanées, car vous me permettrez de croire que la vôtre n’a pas détruit la mienne ? Il en résulte cette conclusion : que Louis Veillot a eu tour à tour des opinions politiques très différentes, qu’il a été tantôt pour le *sic* et tantôt pour le *non*. Aujourd’hui royaliste, demain bonapartiste, ici partisan du césarisme, là du parlementarisme, toujours suivant le besoin des temps. Ce n’est pas moi, Monsieur le Rédacteur, qui ai présenté Louis Veillot sous cet aspect. Je l’ai montré partisan du césarisme, sans le blâmer, sans attenter en rien à sa gloire. Vous, en voulant défendre sa gloire que vous jugez outragée, vous en faites un *caméléon*.

C’est le cas, maintenant, puisque vous y donnez lieu vous-même, de reproduire à propos de cette versatilité d’opinions la parole émue du Père Lacordaire. Elle fait allusion, comme tout le monde peut le voir, au fameux coup d’État du 2 décembre, si pompeusement applaudi par Louis Veillot. Sur son lit de mort, “ à la lueur du flambeau qu’on allume aux mourants, ” et à l’heure où les *illusions* disparaissent, le Père Lacordaire a dicté les lignes suivantes, les dernières de son testament :

“ Le 2 décembre 1851, la république cessa d’être, et un nouvel empire commença. Je compris que, dans ma pensée, dans mon lan-

“ gage, dans mon passé, dans ce qui me restait d’avenir, j’étais aussi
 “ une *liberté*, et que mon heure était venue de disparaître avec les
 “ autres. Beaucoup de catholiques suivirent une autre ligne, et se
 “ *séparant de tout ce qu’ils avaient dit et fait*, se jetèrent avec
 “ ardeur au devant du pouvoir absolu. Ce schisme, que je ne veux
 “ pas appeler une apostasie, a toujours été pour moi un grand mys-
 “ tère et une grande douleur : l’histoire dira quelle en fut la récom-
 “ pense. ”

Parole suprême et prophétique. La récompense, l’histoire l’a dite en effet ! Les partisans du nouveau pouvoir virent, peu d’années après, le Saint-Siège abandonné par Napoléon, la France menée sans armes en face des Prussiens, la France défaite par la faute de l’Empire et enfin la chute de ce même Empire, hier si chaudement acclamé !

Vous revenez encore, monsieur le Rédacteur, à ce que vous appelez “ l’incident-Montesquieu, ” et vous répétez que le Père Lacordaire “ a fait l’éloge d’un livre à l’Index. ” Laissez-moi vous répéter, à mon tour que le Père Lacordaire dans son discours à l’Académie française, s’occupe de M. de Tocqueville et de son principal ouvrage : “ *De la démocratie en Amérique* ; qu’à propos de M. de Tocqueville, il s’occupe du régime politique américain et que, incidemment, tout à fait incidemment, à propos de ce régime, il parle de Montesquieu en faisant l’éloge de quelques-unes de ses pensées politiques. Suit-il de là qu’il approuve *tout l’Esprit des lois*, et qu’il en recommande la lecture à un autre point de vue qu’au point de vue politique ? Or, supposé même que Lacordaire recommande cette lecture, il ne s’adresse pas ici à la France entière ; il ne s’adresse pas à des jeunes gens ; il s’adresse à une assemblée d’hommes sérieux, en faveur de qui l’Église peut faire des exceptions à ses lois, et à qui elle peut permettre de lire des livres à l’Index.

Vous ajoutez que Louis Veuillot a reçu de Pie IX un bref très élogieux pour lui-même et pour son école. Vous auriez pu dire *plusieurs*, car je crois qu’en effet, Louis Veuillot a été plus d’une fois honoré de cette insigne faveur.

Mais qu’est-ce que cela prouve contre l’école opposée ? Mgr Dupanloup, son adversaire, sur presque tous les points, en a reçu, lui, de trois Papes, Grégoire XVI, Pie IX et Léon XIII, au moins quarante-cinq bien comptés. Vous pourrez les compter vous mêmes : cela vous édifiera ! (Voir *Vie de Mgr Dupanloup*, par M. l’abbé Lagrange, tome III, p. 332, 3e éd.)

Vous citez trois brefs de Pie IX adressés à des Italiens et à des Belges. Citez-moi plutôt des brefs adressés aux catholiques libéraux de France, à l'école du *Correspondant*, par exemple ; et si vous m'en trouvez, montrez-moi que le Père Lacordaire est atteint par eux.— Ici, une petite prière que vous exaucerez, j'espère ; c'est quand vous citez des brefs, comme dans votre dernier article, vous veuillez bien en donner toujours la date et le texte.

En face de ces brefs adressés par Pie IX à certaines personnes privées ou à certaines sociétés de Belgique et d'Italie, brefs qui ne furent jamais promulgués en France par l'autorité compétente, c'est-à-dire, par l'intermédiaire de nos seigneurs les évêques, laissez-moi faire quelques réflexions à propos de Léon XIII dans ses rapports avec votre école. Je remarque d'abord que Léon XIII n'a jamais fait allusion, dans des paroles ou des écrits, à ces brefs de Pie IX condamnant, dites-vous, la doctrine libérale. Bien plus, Léon XIII ne s'est jamais servi, que je sache, de l'expression si peu précise de doctrines catholiques-libérales.

Muet sur ces questions, le Pape Léon XIII a manifesté souvent et hautement ce qu'il pense de Louis Veuillot et de l'école de la *vérité intégrale*. Quelques jours après l'avènement du Souverain Pontife, Léon XIII sentait le besoin de dire à l'ardent Veuillot quelle attitude il devait prendre vis-à-vis du Pape : " Souvenez-vous, lui dit-il : INDIETRO, SI ; AVANTI, MAI " ! ce qui veut dire : *Après moi, tant que vous voudrez ; mais devant, jamais !*

Plus tard Léon XIII a protesté avec indignation contre un éminent prélat de votre école, qui avait osé, dans un véritable manifeste, comparer la politique de Pie IX et celle de Léon XIII, en exaltant la première et en incriminant la seconde. Le cardinal Pitra, de votre école, dut faire une rétractation solennelle (25 juin 1885).

Vers le même temps, le Pape chargea un évêque français d'interdire au chanoine Maynard, de votre école, la continuation de ses articles passionnés contre la mémoire de Mgr Dupanloup. Les articles cessèrent dans l'*Univers* ; mais le chanoine les continua en secret et en composa un volume, Dieu sait quel volume ! Tout y est procès de tendances contre l'évêque d'Orléans. Le Pape en eut le cœur navré. Et dire que certains catholiques ne connaissent la grande figure de Mgr Dupanloup que par cet indigne pamphlet étalé complaisamment sur la table de leur salon ! Faut-il alors s'étonner que tous les catholiques soient à jamais prévenus et trompés ? Comment en serait-il autrement ? Celui qui n'entend qu'une

cloche, n'entend qu'un son, et nous ajoutons : si la cloche est fêlée il n'entend qu'un son aigre et faux.

Enfin, l'an dernier, (27 janvier 1887), Mgr Fèvre, lui aussi *de votre école*, fut obligé de rétracter les accusations qu'il avait portées contre la pieuse et docte compagnie de Saint Sulpice, vous savez à quel propos. (1)

Non, monsieur le Rédacteur il ne faut pas trop chanter sur un ton triomphal " que vous êtes l'école de l'infailibilité, " " l'école des Papes, " et " l'école de Rome ! "

Mais il faut finir.

Vous avez présenté le P. Lacordaire comme une victime de *l'illusion libérale* et vous avez voulu parler du libéralisme en religion, de ce libéralisme qui, à bon droit, est condamné par l'église; de mon côté j'ai essayé de montrer que le Père Lacordaire, après 1832, n'avait jamais été libéral dans le sens que vous insinuez, mais simplement *libéral en politique*, et les propres paroles du Père nous ont appris, en effet, ce qu'il entendait par son libéralisme.

Ma tâche est donc finie. Contre vos attaques j'ai tenté de défendre, comme c'était mon devoir, la cause si belle et si facile du P. Lacordaire. Quel que soit le résultat de mon travail, je goûterai en moi-même la joie intime et douce d'un enfant qui s'efforce de sauvegarder la mémoire d'un père bien-aimé.

Maintenant, Monsieur le Rédacteur, je vous quitte. Le ministère de la prédication m'appelle hors de mon couvent. Je vais y constater de nouveau qu'il est plus facile, avec la grâce de Dieu, de faire du bien aux âmes, que d'éclairer certains esprits dans les questions controversées.

GALLUS.

Canada, 2 septembre 1888.

(1) Nos lecteurs savent que penser du cardinal Pitra, du chanoine Maynard et de Mgr Fèvre. Les faits qui les concernent et auxquels *Gallus* fait allusion sont trop récents pour que nous ayons besoin de redresser ce qu'il y a de tortueux dans les assertions de leur nouvel agresseur, qui très certainement n'a voulu entendre qu'une cloche fêlée.—
(Note de la Rédaction.)

(*Courrier du Canada*, 8 septembre)

Nos lecteurs ont vu hier avec quelle verve copieuse et quelle fécondité notre correspondant *Gallus* est revenu à la charge. Il nous entraîne dans une foule de digressions, ce qui nous condamne à être long, malgré notre désir d'être bref.

Comme la réfutation doit subir l'inconvénient d'être plus étendue que l'écrit à réfuter, nous répondrons en deux articles à notre correspondant. Aussi bien sa lettre peut être décomposée en deux parties distinctes : 1o Une apologie du Père Lacordaire. 2o Une nouvelle charge libérale contre Louis Veillot, et l'école appelée généralement ultramontaine. *Gallus* nous apparaît, de prime abord, dans une pose mélancolique du plus touchant effet. Les yeux baignés de pleurs, il se plaint de ce que nous ne lui avons pas donné de définition nette, technique etc., de l'illusion libérale, du libéralisme catholique. Il nous reproche de l'avoir "laissé toujours tristement plongé dans *la mer ténébreuse*," et de lui avoir ôté "l'illusion qu'il avait de sortir bientôt des ténèbres, grâce à nos lumières."

Cette plainte voilée, nuancée d'une si douce et si fine ironie, nous va droit au cœur. Sans doute, nous avons cité à notre affligé collaborateur des brefs du Pape où la physionomie du libéralisme catholique était assez nettement dessinée, suivant nous. Mais *Gallus* fait le dégoûté ; il ne trouve pas cela assez précis, comme nous le verrons dans un second article ; le crayon pontifical lui semble trop vague. Il demande autre chose.

Que veut-il ? Voici une définition donnée par un théologien éminent, l'abbé Morel : "Le catholique libéral est celui qui pour la "sauvegarde de l'Église, préfère le droit commun au droit canonique." (*La Somme contre le catholicisme-libéral*, p. LXI). Ce livre a été honoré d'un bref du pape, ce qui lui donne quelque lustre, sans doute. Préférerait-on d'autres termes ? "La doctrine catholique-libérale," dit Mgr de Ségur, "est une altération systématique des rapports de l'Église avec les sociétés civiles, et une négation plus ou moins accentuée du droit divinement conféré à l'Église de diriger spirituellement les gouvernements et les sociétés, d'inspirer les lois et les institutions publiques." (*Hommages aux jeunes catholiques-libéraux*, édition canadienne, 1877, p. 66.) C'est là encore un ouvrage assez bien recommandé, puisqu'il est précédé d'un bref du Pape, de lettres approbatives de Son Éminence le

cardinal Taschereau, de Mgr de St-Hyacinthe, de Mgr des Trois-Rivières, de tous nos évêques.

En réalité, ce à quoi *Gallus* tient surtout, c'est à nous faire admettre que le P. Lacordaire n'a pas donné dans *l'illusion libérale*. Car on ne doit pas l'oublier, telle est toute notre prétention. Nous avons dit simplement que l'illustre "dominicain ne préserva pas suffisamment son intelligence et surtout son cœur de l'illusion libérale." C'est contre cette modeste affirmation que regimbe *Gallus*, et pourtant la vérité qu'elle énonce est passée à l'état de lieu commun dans le monde religieux.

Gallus s'évertue à répéter que le P. Lacordaire n'a été libéral qu'en politique.

Il fait une distinction entre le libéralisme religieux et le libéralisme politique; il absout Lacordaire du premier et déclare que le second est inattaquable.

Ce que l'Église a condamné pourtant, c'est *le libéralisme*. Et le libéralisme est une erreur à la fois religieuse et politique, puisque la sphère où elle se meut est la question complexe des rapports de l'Église avec l'État. Il est permis et même louable de détester l'absolutisme. Mais on peut, en sens opposé, pécher par complaisance pour les principes de 89, et par excès de tendresse pour les libertés modernes qui ne sont pas toutes sans alliage.

Notre correspondant cite une parole de Lacordaire sur M. Lenormant, qui aurait été catholique libéral, c'est-à-dire, "*acceptant ce qu'il y a de bon et de progressif dans les institutions modernes.*" La belle affaire! Une telle déclaration n'est point du tout compromettante. Tout le monde peut en dire autant: J'accepte ce qu'il y a de bon, et je rejette ce qu'il y a de mauvais. Mais où est le bon et le mauvais?

Gallus explique longuement que Lacordaire voulait désigner par ces mots la *liberté politique*, *l'égalité civile*, la *tolérance religieuse*, et que les encycliques de Léon XIII contiennent la justification de ce programme. Toute cette démonstration peut être ingénieuse, mais elle est aussi très onduoyante. A quoi bon prouver, en citant Léon XIII, que "l'Église ne proscrit aucune forme de gouvernement?" Nous ne prétendons pas le contraire. Louis Veillot a écrit lui-même: "L'Église accepte toutes les formes de gouvernement, bénit toutes celles qui la protègent, et ne s'attache absolument à aucune" (Mélanges, 2me série, tome Ier, p. 7.) Si Lacordaire et Veillot, qui appartiennent à deux écoles différentes se rencontrent

sur ce point, le nœud de la question du libéralisme n'est donc pas là.

Notre correspondant cite encore l'Encyclique *Immortale Dei* pour établir que la *tolérance civile* des cultes par les princes, dans *certaines circonstances*, n'est pas condamnée par l'Église. C'est à merveille. Mais ici nous nous demandons si tel a toujours été exactement le programme lacordairien. Lorsqu'il s'écriait, dans son *Oraison funèbre* d'O'Connell :

“ Il entendait (O'Connell) que tout serviteur de la liberté la “ voulût également et efficacement pour tous, non pas seulement “ pour son parti, mais pour le parti adverse ; *non pas seulement* “ *pour sa religion, mais pour toutes* ; non pas seulement pour son “ pays, mais pour le monde entier. . . Catholiques, entendez-le bien, “ si vous voulez la liberté pour vous, il vous faut la vouloir *pour* “ *tous les hommes et sous tous les cieux*,” lorsque Lacordaire parlait ainsi, ne dépassait-il pas la limite tracée par le pape ? Ne donnait-il pas dans l'illusion libérale ? Le *Syllabus* a condamné la proposition suivante :

“ A notre époque il n'est plus utile que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'État, à l'exclusion de tous les autres cultes.”

Et le Souverain-Pontife Pie IX a censuré solennellement, dans le consistoire du 27 décembre 1852, le gouvernement de la Nouvelle-Grenade, État catholique, qui avait introduit dans son droit public le libre exercice des cultes hétérodoxes. Sans doute, comme le dit l'Encyclique *Immortale*, l'Église ne condamne pas les princes qui, pour éviter un plus grand mal, dans les pays mixtes, par exemple, tolèrent la pratique des divers cultes. Mais de là à réclamer la liberté de *toutes les religions*, à réclamer la liberté *pour tous, sous tous les cieux*, il y a une grande distance.

Voilà une de ces thèses risquées qui laissent une ombre sur la renommée glorieuse de l'illustre dominicain. Lacordaire est mort avant le *Syllabus*, avant l'Encyclique *Quan'a Cura*, avant le concile du Vatican. S'il eut vécu, avec cet admirable esprit d'obéissance qui fit sa force et sa vraie grandeur, il se fût incliné humblement devant les enseignements de Rome, malgré l'improbation indirecte qu'avaient reçue certaines opinions qui lui étaient chères. Nous n'accusons pas Lacordaire d'hérésie, nous ne mettons pas en suspicion la sincérité de sa foi. En un mot, quoi que dise *Gallus*,

nous ne faisons pas *d'insinuation* contre lui : l'insinuation est l'arme des lâches. Mais nous *disons* que le Père Lacordaire ne s'est pas garé suffisamment de certaines illusions libérales, et nous croyons l'avoir suffisamment prouvé.

Gallus essaie encore d'excuser l'incident Montesquieu. La tâche est au-dessus de ses forces. Il a beau dire, un religieux, un apologiste fameux de la foi catholique, ne devait pas faire un éloge, non "tempéré de fortes réserves,"—expression de M. Godefroy—d'un écrivain comme Montesquieu, et d'un livre comme l'*Esprit des lois*. Il ne devait pas représenter cet auteur comme "élevé par trente ans de méditations au-dessus *des erreurs de sa jeunesse*," au moment où celui-ci écrivait un ouvrage destiné à être frappé par les censures de l'Index. Il ne devait pas se montrer à ce point libéral d'appréciation, dans une circonstance où il ne parlait pas seulement à l'Académie, mais à *tout Paris*, à la France entière, anxieuse de lire ce discours, et aux jeunes gens en particulier sur qui Lacordaire exerçait un prestige fascinateur. Il ne devait pas pousser l'imprudencence jusqu'à s'écrier dans un passage autre que celui déjà cité : "Montesquieu avait publié son *Esprit des lois*, livre sans modèle aussi, "supérieur à son siècle *par la religion* et la gravité, et qui malgré "sa nature si profondément sérieuse, eut l'art de séduire et demeure "encore populaire aujourd'hui qu'il est *trop peu lu*."

Trop peu lu !! Mais encore une fois le livre est à l'Index, et c'est un moine qui parle ainsi à des profanes ! N'est-ce pas trop fort, et *Gallus* poussera-t-il la ferveur de son culte jusqu'à refuser d'admettre qu'il y avait beaucoup d'illusion libérale dans un pareil enthousiasme ?

Refusera-t-il d'admettre également que le fait d'avoir invité le Père Lacordaire à signer certaines propositions doctrinales, en 1850, indiquait chez le Saint-Siège un désir d'être rassuré qui devait avoir des motifs ? Ni Dom Guéranger, ni le Père de Ravignan n'ont jamais été mis en demeure de signer de tels formulaires.

Et la fondation de l'*Ère nouvelle*, journal combattu par Montalembert lui-même, et les discours aux clubs en 1848, n'y avait-il pas dans tout cela des traces assez visibles de l'illusion libérale ?

N'insistons pas, l'opinion générale s'est prononcée depuis longtemps sur tous ces points, et il n'y a que la pieuse générosité du sentiment filial qui puisse s'acharner encore à ne pas admettre l'évidence.

Nous comprenons et respectons ce sentiment, et notre seul regret dans cette polémique est d'avoir été forcé de le blesser.

(*Courrier du Canada*, 10 septembre.)

Après avoir complètement échoué dans son apologie outrée du P. Lacordaire, comme nous l'avons vu samedi, *Gallus* entreprend de démolir, du bec et des ergots, le grand publiciste dont l'Église a pleuré la perte, Louis Veillot.

Avant toutes choses nous tenons à constater que c'est notre adversaire qui a ouvert la porte à cette dispute d'écoles. Sous prétexte de défendre Lacordaire contre les restrictions contenues dans notre article à M. Fréchette, il a ouvert le feu sur Louis Veillot et "l'école de l'*Univers*." (Voir sa lettre du 25 août dernier.)

Nous avons dû répondre à ces attaques où se trahissait l'esprit d'école, l'esprit de la Roche-en-Brenil. Nous allons continuer d'accomplir ce devoir, quelque désagréable qu'il soit.

Gallus admet que, par nos citations, nous avons établi l'éloignement de Louis Veillot pour le césarisme et l'absolutisme. Mais, comme il prétend toujours avoir prouvé le contraire par les siennes, il conclut triomphalement de ces "*deux preuves simultanées*," que le grand polémiste a soutenu le pour et le contre, que c'est un caméléon.

Le mot est odieux, surtout quand on songe que cette injure est adressée à un illustre serviteur de l'Église, dont le dévouement à cette mère tant de fois trahie n'a jamais varié. Nous allons la faire expier à *Gallus* dans un instant. Mais disons de suite que l'outrage est gratuit. Caméléon! l'écrivain qui, depuis sa conversion, n'a eu qu'un amour, et qu'un serment: l'amour de l'Église et le serment de la défendre. Caméléon! le journaliste qui a écrit: "*Je n'appartiens à aucun parti*, je ne me fais d'illusion sur aucun, je ne caresse aucune chimère; je ne suis lié, sauf envers l'Église, par aucune affection; l'Église est ma Reine et ma Mère," et qui, toute sa vie, est resté fidèle à ce programme.

Ah! monsieur, vous abusez étrangement des mots. "Aujourd'hui royaliste, demain bonapartiste, ici partisan du césarisme, là du parlementarisme," telle est la caricature que vous essayez de faire avec cette grande figure. Vous avez oublié le trait suprême qui donne la clef de cette carrière: *catholique avant tout*. Catholique avant tout, Louis Veillot a offert son appui loyal à tous les gouvernements qui voudraient délivrer et protéger l'Église. Il a demandé à la monarchie de Juillet la liberté de l'enseignement, que cette

monarchie a refusée jusqu'à sa chute. Il n'a combattu la République de 1848, dans l'origine moins hostile à l'Église, qu'après avoir constaté son impuissance à faire régner l'ordre social. Il a appuyé l'Empire, avec l'épiscopat et le clergé, parce que l'Empire paraissait vouloir protéger l'Église comme l'attestaient ces paroles de l'Encyclique *Inter multiplices* : "Aujourd'hui, par la volonté de Notre très cher fils en Jésus-Christ, Napoléon, empereur des Français, et par les soins de son gouvernement, l'Église catholique jouit chez vous d'une paix, d'une tranquillité, d'une protection "entière!" Il a combattu ce même Empire et a été frappé par lui, quand Napoléon III a levé le masque et montré sa vraie figure. En un mot, d'un bout à l'autre de sa carrière, il a été uniquement le soldat de l'Église, il a été l'homme d'un seul drapeau. Et vous osez le traiter de caméléon!!

Mais j'ai fait ma preuve, dites-vous. -- Votre preuve!! Eh! que me font vos petites citations mal interprétées, comme on l'a vu l'autre jour. Je vous montre la vie de l'homme, toujours une, et soumise à une invariable fidélité. Votre preuve!! Que diriez-vous d'une preuve du genre de celle dont je vais vous donner un échantillon? Lacordaire a écrit ceci de la République :

"Je crois que durant ma vie et bien au delà, la République ne pourra s'établir, ni en France, ni en aucun autre lieu de l'Europe, et je ne pourrais prendre part à un système qui aurait pour base la persuasion contraire. (*Lettre à Lamennais, 1832.*)"

Puis Lacordaire a fait cette autre profession de foi :

"Avant de donner des garanties par mes paroles, je veux en donner par mes actions, et j'espère que la République durera assez pour que je lui prouve le dévouement que je lui porte. . . . D'un côté le sentiment de la modestie, le sentiment de ne pas avoir assez fait, m'empêche de me targuer de républicanisme; et de l'autre, le sentiment de mon devoir m'impose de dire oui, je suis républicain. (*Correspondance inédite du P. Lacordaire, par Henri Villard, p. 554.*)"

Voilà deux textes qui se ressemblent peu. Caméléon, sans doute, le Père Lacordaire. Qu'en pensez-vous, *Gallus*?

Vous parlez d'écoles, et vous dites que si celle de Veillot a été encouragée par le Pape, cela ne prouve rien contre l'école opposée. Pourquoi nous forcer à réveiller ces souvenirs de discordes? *L'école opposée*? Mais elle a été écrasée pendant vingt ans, et les échecs retentissants qu'elle a subis resteront dans l'histoire de l'Église. Je

ne parle pas de détails, d'incidents secondaires, de manquements dans la forme comme il s'en produit dans toutes les écoles, je parle du fond des idées, de la lutte des doctrines. Quand l'école opposée proclamait l'*Univers* un danger pour l'Église, une Encyclique venait relever et appuyer l'*Univers*. Était-ce une défaite ? Quand l'école opposée voulait conjurer la publication du *Syllabus*, comme le prouve ce passage d'une lettre de M. Adolphe Dechamps, illustre homme d'État belge, au Père Gratry, en 1871 :

“ Avant l'Encyclique de 1864, j'adressai au Pape, au nom de *nos amis, MM. de Montalembert, de Falloux, Albert de Broglie, Cochin, etc., un mémoire plaidant la cause du silence . . .* ”

Quand l'école opposée s'agitait ainsi, elle recevait pour réponse le coup de tonnerre de l'Encyclique *Quanta cura*. Était-ce une défaite ?

Quand l'école opposée publiait, en 1869, le livre de Mgr Maret sur le Concile général, les *Observations sur la controverse, etc.*, l'*Avertissement à M. Louis Veuillot*, le manifeste du *Correspondant*, les brochures du P. Gratry, le Concile du Vatican, sous l'inspiration du Saint-Esprit, repoussait toute ces arguties, tous ces *impedimenta*, et proclamait le dogme illuminateur de l'infailibilité. Était-ce une défaite ?

Ah ! *Gallus*, nous avons lu un peu, nous aussi, l'histoire contemporaine, et ne croyez pas nous aveugler en nous jetant aux yeux votre poudre gauloise.

Mais notre adversaire se croit bien fort. Écoutez : les brefs de Pie IX contre le libéralisme catholique que nous avons cités étaient adressés à *des Italiens et à des Belges (sic)* ; ils ne furent pas promulgués par les évêques de France, et enfin Léon XIII ne s'est jamais servi du mot catholique-libéral.

En premier lieu, voici, *Gallus*, un bref à Mgr l'évêque de Quimper, bon Français sans doute. Nous y lisons ce qui suit :

“ Ils pourraient (les membres des associations catholiques) trouver une voie glissante vers l'erreur dans *ces opinions soi-disant libérales qui sont accueillies par beaucoup de catholiques honnêtes d'ailleurs et pieux, dont par conséquent la religion et l'autorité peuvent très facilement attirer à eux les esprits et les incliner vers des opinions très pernicieuses.* (Bref à Mgr de Quimper, 28 juillet 1873.) ”

Voilà un bref assez explicite, publié par Mgr de Quimper dans

son diocèse. Le cardinal Pie a également promulgué trois brefs contre le catholicisme-libéral.

Mgr de Ségur, un autre Français, a reçu lui aussi, un bref où se trouvent ces lignes :

“ Le Saint-Père a vu par votre lettre que, dans ce nouvel écrit (*Hommages aux jeunes catholiques-libéraux*) mettant sous les yeux de vos lecteurs les *Lettres Apostoliques, écrites par Sa Sainteté pour prémunir les fidèles contre les principes catholiques-libéraux et contre leurs fauteurs*, vous vous êtes soigneusement appliqué à donner sur ce sujet aux jeunes gens de précieux avis, etc. (17 avril 1874.) ”

Nous pourrions citer encore le bref à l'abbé Jules Morel, le bref au vicomte de Morogues etc.

Enfin, voici l'argument prodigieux : “ Léon XIII n'a jamais fait allusion dans des paroles ou des écrits à ces brefs de Pie IX, ” et ; “ Léon XIII ne s'est jamais servi, *que je sache*, de l'expression *si peu précise* de doctrines catholiques-libérales ”

Disons d'abord que Léon XIII a écrit à Mgr de Périgueux un bref, daté du 29 juillet 1884, où il est dit que la règle de direction des catholiques, est contenue, “ soit dans le *Syllabus* et dans les “ autres actes de notre illustre prédécesseur soit dans nos propres lettres encycliques. ” Or dans le *Syllabus* et les actes de Pie IX, on trouve la condamnation formelle du libéralisme catholique.

Quant à “ l'expression *si peu précise* de doctrines catholiques libérales, ” que Léon XIII ne s'en soit jamais servi, c'est possible, quoique *Gallus* n'en paraisse pas très sûr. Lorsque les doctrines sont condamnées, peu importent les expressions. Nous nous permettrons seulement de faire observer à notre adversaire que sa qualification de *peu précise* appliquée à l'expression “ *catholique-libéral* ne pèche pas par excès de respect pour Pie IX qui s'en est servi tant de fois, pour un si grand nombre d'évêques et de théologiens qui l'ont employée si souvent, pour les premiers Pasteurs de notre pays, dont la lettre collective du 22 septembre 1875, est dirigée nommément contre le *libéralisme-catholique*, et qui ont prononcé cette parole solennelle : “ quoique le *libéralisme-catholique* ne soit “ pas encore formellement condamné comme hérétique, *il n'est plus “ permis en conscience d'être un libéral-catholique.* ”

Nous aimons à croire que *Gallus* n'avait pas suffisamment calculé la portée de son expression.

Un dernier mot. Nous laissons de côté, pour abrégé, les atta-

ques contre M. le chanoine Maynard, dont le livre véhément n'a pas été publié sans permission, et contre Mgr Fèvre. Mais il nous faut absolument relever cette parole : " Le Pape Léon XIII a manifesté souvent et hautement ce qu'il pense de Louis Veillot, et de l'école de la vérité intégrale."

Oui, Léon XIII a manifesté hautement ce qu'il pensait de Louis Veillot et de son œuvre. Lorsqu'en 1878, le grand publiciste catholique alla demander au nouveau pontife sa bénédiction paternelle, il fut reçu avec effusion. Le pape le combla d'éloges, et non de menaces du ton de celles rapportées par *Gallus*, après je ne sais quel raconteur. Il le bénit, lui et son œuvre, et l'encouragea à continuer le bon combat. Il se plut à réclamer le titre de vieil abonné de *l'Univers*. Et depuis cette époque il n'a cessé de bénir le vaillant journal catholique.

L'hiver dernier encore, aux fêtes jubilaires, durant une audience particulière d'une demi-heure, faveur insigne en ce temps de fatigues et de réceptions incessantes, Léon XIII a dit à M. Eugène Veillot : " Je suis satisfait de vous voir, "*l'Univers*" va bien. Il a compris mes intentions, il s'est conformé aux instructions que j'ai dû donner à la presse catholique ; je suis content de lui."

Nous terminerons sur cette parole, dans laquelle nous trouvons mieux que dans les propos de *Gallus*, la pensée de Léon XIII.

(A suivre.)

ROSE MARIE

CHAPITRE VI.

MISS TANKERVILLE.

“ Il est passé minuit,” dit Miss Tankerville en regardant sa montre.

—“ Oh ! pour cette fois, ce n'est pas tard ; continuez, je vous prie et de grâce racontez-moi la suite de vos aventures ; si vous saviez à quel point elles m'intéressent !

Au lieu de répondre Miss Tankerville pencha la tête comme pour écouter.

“ J'entends quelqu'un sur l'escalier,” dit-elle d'une voix agitée, puis se levant, elle alla ouvrir la porte au large ; mais le gaz du corridor était éteint, et tandis qu'elle alla chercher une bougie pour le rallumer, elle entendit distinctement les pas d'un homme qui descendait l'escalier, puis sortait de la maison.

Pour le coup la terreur des deux femmes fut grande ; mais leur courage était à la hauteur de la situation. D'abord elles allèrent fermer à la clef et au verrou la porte de la maison ; puis, munies d'une bougie, elles examinèrent tous les coins et recoins où l'on pouvait s'être caché ; mais elles ne découvrirent nulle trace d'être humain, et enfin, honteuses un peu de leur frayeur, elles revinrent à leurs sièges dans la chambre de Rose Marie.

“ De grâce, Miss Tankerville, continuez votre récit ; le sommeil en tout cas a été chassé de nos paupières par ce qui vient de se passer.”

—“ Eh bien, soit ; mais il faudra pourtant que j'abrège, car l'aurore ne devra pas nous trouver debout.

“ A notre retour du Canada, et du milieu des splendeurs de cette nature calme et grandiose qui élève l'âme, je retombai dans le tour-

billon d'une vie mondaine et de dissipation, telle que Gotham (1) la présente, hélas, presque inévitablement.

“ Mme Varick était allée aux bains de mer à Rockaway ; M. Varick était resté en ville pour vaquer à ses affaires ; mais ses affaires évidemment ne réussissaient guère, car je n'étais pas de retour depuis une demi-heure que déjà il vint emprunter de l'argent auprès de moi. Je le lui donnai de grand cœur ; mais quand après trois ou quatre jours il vint me demander, *rien que pour vingt-quatre heures*, une somme très considérable, égale de fait à mes revenus pendant six mois, je ne pus y consentir et je refusai d'un ton ferme bien qu'ému, car j'étais prête à lui rendre n'importe quel service qu'il serait en mon pouvoir de lui rendre.

“ Il sembla mortifié de mon refus, mais ne dit rien, mit son chapeau et sortit. Ce jour-là, il ne parut point au dîner ; j'en fus alarmée et demeurai levée ce soir plus tard qu'à l'ordinaire pour le voir à son retour et lui faire mes excuses. Mais il ne revint point ce soir-là. Le lendemain encore point de nouvelle de M. Varick toute la journée. Nous pensions qu'il était allé à Rockaway, et j'allais écrire à sa dame à ce sujet lorsque je reçus d'elle un billet me demandant de lui prêter cent piastres et m'informant que M. Varick oubliait de lui envoyer de quoi payer son compte et revenir en ville ; elle supposait que, suivant l'habitude, il devait avoir perdu considérablement au jeu.

“ Je me hâtai de lui envoyer la somme demandée et le lendemain au soir elle arriva avec sa petite famille et ses domestiques. Dès que nous fûmes seules elle se jeta dans mes bras en sanglotant et disant : Nous sommes ruinés, ma chère ; Varick est parti pour l'Amérique du Sud sans payer les dettes énormes qu'il a contractées au jeu.

“ Ce n'était pas malheureusement la première fois que cet homme était dans des difficultés de ce genre ; mais un héritage considérable qui lui était venu de son grand-père, M. Peter Roosevelt Varick lui avait tiré d'embarras jusque là ; dans la circonstance présente il ne voyait d'autre moyen que la fuite pour échapper à ses créanciers. La maison, ainsi que le mobilier, appartenait à Mme Varick : c'était un cadeau qu'elle avait reçu de son oncle M. Dashon. Je lui conseillai de la louer et d'aller se retirer auprès de ce cher oncle qui l'aimait beaucoup et qui ne la laisserait certainement pas dans la

(1) C'est le surnom qu'on donne à New-York ; il n'est pas flatteur.

détresse. Mais sa réponse était toute prête : Pour rien au monde je n'irai me remettre sous le pouce de ma tante Dashon ; mais je m'attends à mieux que cela ; les Bédouins donnent passablement de fil à retordre aux Français en Algérie et j'espère bien que Dick Dashon, qui s'est engagé, comme vous savez, parmi les chasseurs d'Afrique, va se faire casser la tête un de ces jours."

Un cri d'horreur échappa à ces mots à la poitrine de Rose Marie ; mais elle le comprima aussitôt et avec grand calme dit à Miss Tankerville : " Ce n'est rien ; mes nerfs sont encore faibles ; continuez, s'il vous plaît."

— " Le docteur Mannikin fut consulté ; il n'hésita pas un instant et son avis fut que je reprisse ma maison, y misse le mobilier de Mme Varick, et que tous trois nous vinssions y vivre jusqu'au retour de M. Varick, ou jusqu'à ce qu'un événement imprévu, mais tout aussi profitable qu'il était désirable remit les choses sur l'ancien pied.

" Moi qui avais une confiance illimitée en mon cousin, et qui étais prête à faire n'importe quel sacrifice pour tirer cette pauvre Mme Varick de son cruel embarras, je consentis sur l'heure à tout ce qu'on proposa. Mme Passavant, ma locataire, trouva facilement, Place Lafayette, une maison bien plus commode encore que la mienne, comme maison de pension ; elle résilia le bail sans le moindre retard et peu de jours après nous allâmes tous nous installer chez moi à ma grande satisfaction.

" Avant de prendre une décision finale, j'avais néanmoins pris la précaution de consulter mon sage mentor, M. O'Morra ; il était alors à Washington, plaidant une cause à la Cour Supérieure ; je lui écrivis, le docteur se chargeant de mettre la lettre à la poste. Comme je ne reçus point de réponse, j'en conclus que le cher homme n'avait point d'objection à mon plan, et dès lors tout alla à souhait. Mme Varick me transféra devant notaire la propriété de son magnifique mobilier ; je lui devais en retour la pension à elle, à ses deux enfants et à deux domestiques pour l'espace de trois ans. Le docteur Mannikin de son côté me fit la remise des mille piastres que je lui avais promises, et reçut en retour l'usage du premier étage en place du soubassement qu'il avait eu jusque là.

" Le lendemain je fus tout étonnée de trouver que le docteur avait enlevé son nom de la porte du soubassement et l'avait placé sur la grande porte d'entrée de la maison. J'en fus terriblement mortifiée et il y eut une scène entre nous deux : Vraiment, c'est trop fort, lui dis-je ; vous voulez donc me faire passer pour

votre ménagère ?—A Dieu ne plaise, répondit-il, ma chère cousine ; mais il faut bien mettre un nom quelconque et vous ne voudriez pas mettre *Miss Tankerville*, comme si vous teniez une maison de pension.—C'est vrai, ma chère, le docteur à raison, ajouta Mme Varick, laissez-le bénéficier de l'avantage de mettre son nom sur la porte ; sa réputation en grandira immensément et nous y gagnerons nous-mêmes en considération.

“ Je cédaï et ne songeai plus qu'à jouir de ma nouvelle dignité de maîtresse de maison ; j'avais gardé quelques tableaux de famille, deux magnifiques portraits de mon père et de ma mère, une grande et belle peinture d'Hippocrate et quelques paysages vraiment admirables. J'étais tout juste occupée à en décorer les murs de mon salon lorsque la porte s'ouvrit, et—M. O'Morra se tenait debout devant moi.

“ Sa mine me disait assez quelle impression tout ce qu'il voyait et tout ce qu'il devinait avait faite sur lui ; je crus utile de le prévenir et lui dit : C'était bien poli de votre part, n'est-ce pas, de ne pas daigner répondre à ma lettre ?

—Quelle lettre ? cria-t-il d'une voix de stentor ; je n'ai reçu aucune lettre de vous ; comment l'avez-vous adressée ?

—*Cahal O'Morra, Ecr., Hôtel Willard, Washington, D.C.*, en lettres aussi distinctes que le ferait un maître d'écriture ; et le docteur Mannikin s'est chargé lui-même de la mettre à la poste.

—Cela explique pourquoi je ne l'ai jamais reçue. Mais, dites-moi, c'est donc lui qui est le maître de cette maison ; son nom est sur la porte. Et qui encore, outre vous, compte-il prendre comme pensionnaire ?

—Je ne suis pas sa pensionnaire ; il est le mien et j'aurai avec moi Mme Varick. La pauvre dame a eu du malheur, comme vous savez ; son mari s'est enfui. Je vous ai tout dit dans ma lettre et je ne vois vraiment pas ce qui vous a empêché de me répondre.

—Je n'ai pas reçu votre lettre, vous dis-je, et je vous trouve plus que naïve, je vous l'avoue, de l'avoir confiée à votre cousin Mannikin. Quant à mon avis sur vos arrangements présents, le voici : A n'importe quelle condition il faut résilier votre contrat.

—Comment, monsieur, lui répondis-je, vous voudriez me faire manquer à un engagement solennel ?

—Non, répliqua-t-il avec une fermeté qui me terrifia, mais, je voudrais arracher la colombe aux serres du vautour. . . .

“ La colère m'était montée au front, mais je me retins. De son

côté il semblait regretter son langage ; il s'arrêta devant le portrait de mon père, et soupirant profondément il ajouta avec une solennité qui me glaça d'épouvante : Miss Tankerville, il s'agit pour vous d'une chose mille fois plus précieuse que votre fortune, il s'agit de votre honneur et de celui de vos vertueux parents.—Et ce disant il disparut comme l'éclair.

“ J'étais pendant quelques instants comme anéantie ; la nécessité de faire bonne contenance me raviva. Mon cousin fut plus prévenant que jamais ; Mme Varick m'appelait sa bienfaitrice insigne et tous deux étaient aux petits soins envers moi. Nous recevions des visiteurs charmants et des visiteuses adorables ; nos soirées d'hiver surtout furent délicieuses. Le docteur avait un talent remarquable pour attirer des artistes distingués et des érudits en tout genre. Nous ne recevions, il est vrai, pas d'invitations de la part de nos anciennes connaissances : Mme Varick ne pouvait s'y attendre et je dus partager sa disgrâce ; mais nous allions assez régulièrement au théâtre et c'était toujours le docteur qui prenait les billets. Il se chargeait aussi de payer les comptes courants et s'occupait de ma comptabilité avec talent et dévouement.

“ J'oubliais de dire qu'à partir de ce changement de scène, cousin Ezekiel commença pour lui-même aussi un nouveau genre de vie, s'habilla en Quaker, devint sérieux au possible et s'attira en peu de temps une clientèle fabuleuse ; car à New-York, comme vous savez, plus qu'ailleurs, un peu de science et beaucoup de charlatanisme ne manquent jamais de faire impression. Du reste son talent était reconnu, et personne ne doutait qu'il ne fût vraiment habile médecin.

“ Pour moi, j'avais assez à faire, rien qu'à surveiller l'éducation de ma jeune sœur. Il est vrai que j'eus le bonheur de me procurer une gouvernante de choix, une personne d'élite, qui me tint lieu en même temps de confidente et dont la présence protégea ma maison, je n'en doute pas, de bien des dangers.

“ Je regrettais néanmoins beaucoup de ne plus recevoir de visites ni de nouvelles de M. O'Morra ; mais je pensais que dans les circonstances où je me trouvais je devais me passer des conseils de cet ami fidèle.

“ Le temps se passa donc sans inquiétude de ma part et déjà je commençais à en vouloir même sérieusement à M. O'Morra pour les soupçons injurieux qu'il s'était permis à l'égard de nos hôtes, lorsqu'un jour en arrivant à la banque je m'aperçus, lorsqu'on me ren-

dit mon livret, que mes dépôts depuis ma dernière visite avaient disparu comme la neige se fond au soleil du printemps ; on avait tiré sur moi pour la valeur de plusieurs milliers de piastres, et à ma grande stupéfaction le caissier, tout interdit de ma surprise, étala sous mes yeux toute une série de chèques, dûment signés de mon nom admirablement contrefait, qu'il avait payés en due forme au docteur Mannikin. J'étais ruinée, car je vis dès la première inspection que je ne pourrais jamais prouver que ce n'était pas moi qui avais signé ces billets.

— Je sortis comme pétrifiée et de retour chez moi je me hâtai d'écrire à M. O'Morra, le priant de venir me voir. Il vint immédiatement et comprit tout à la simple vue de mon livret. Mais que faire ?

— Mettre à la porte sur place ce vampire qui vous suce le sang, s'écria-t-il d'une voix terrible ; il ne possède aucun engagement écrit de vous. Quant à la harpie, sa commère, c'est autre chose ; vous lui devez la pension pour une année de plus ; mais il suffit que la personne à laquelle vous louerez votre maison s'engage à remplir cette partie du contrat.

— Mme Varick n'y consentira jamais.

— En ce cas, laissez-lui emporter son mobilier, mais débarrassez-vous d'elle à tout prix, ou pour le moins quittez-la.

— Je me mis immédiatement à la recherche d'une locataire ; j'en trouvais une admirable dans la personne de Mme Commifaut ; elle accepta mes conditions, se chargea de fournir la pension à Mme Varick pour un an, mais déclara haut et ferme que jamais elle ne souffrirait le docteur Mannikin dans la maison un seul instant.

— Je me croyais au terme de mes épreuves ; elles ne faisaient au contraire que commencer. Mme Varick ne fit point d'objection au changement ; mais le docteur, quand je lui en parlai, devint furieux comme un tigre blessé à la chasse.

— Ah ! s'écria-t-il, vous voulez me mettre à la porte de cette maison ; eh bien, puisque vous me poussez à bout, c'est vous qui irez chercher un asile dans la rue.

— Il accompagnait ces mots d'un rire sardonique ; puis tirant de son bureau une liasse de comptes, il les étala devant mes yeux en s'écriant : Je vous donne une demi-heure, Mademoiselle, pour me rembourser toutes ces sommes que j'ai payées en votre nom ; sinon, —(ici il vomit un effroyable blasphème,)— le shérif vous jettera dehors avec vos guenilles ; le mobilier est à moi, il m'est hypothéqué depuis trois ans ; votre contrat avec Mme Varick est nul.

“ Vous devinez le reste, ma chère enfant ; en moins d’une heure le shérif était là avec ses hommes, et je me trouvai sans abri avec ma pauvre Laura.

“ M. O’Morra me vint encore en aide, comme bien vous pensez ; il loua cette maison, m’avança de l’argent, vint chez moi en pension avec son fils, me procura ces autres pensionnaires si respectables que vous avez déjà entrevus, et me voici, grâce à Dieu et à mon généreux protecteur, non-seulement à l’abri de la misère, mais dans un état de fortune presque florissant.

—“ Et votre jeune sœur ?

—“ Oh ! elle n’a jamais su ce que c’est que le chagrin. Quant à son mariage, voici comment cela s’est fait. Il y a dix-huit mois le capitaine Varick vint me demander de le prendre comme pensionnaire pour un mois. Son nom m’était odieux, mais je le savais innocent de toutes les turpitudes de sa famille ; je le reçus.

“ Son vaisseau était dans le port ; il nous invita, Laura et moi, à le visiter. Bref, il devint amoureux de ma petite sœur et me demanda sa main. Après avoir consulté M. O’Morra, je donnai mon consentement pourvu que le capitaine voulût bien étudier la question de la vraie Église. Il y consentit de grand cœur, n’ayant jamais eu de préjugés contre la religion catholique, et nous eûmes tous la consolation de le voir baptisé (il ne l’avait jamais été) ; puis le mariage se célébra sans qu’on s’occupât le moins du monde des Varick et de toute leur mauvaise humeur.

“ Me voici arrivée à la fin de mon récit, et il était temps, car le coq a déjà dû chanter et il faut absolument que nous allions prendre quelque repos. Mais, néanmoins, vous ne trouverez pas étrange, je l’espère, que je vous demande discrètement, avant de vous quitter : Comment se fait-il que vous sembliez être passablement bien au courant des secrets de famille des Varick ?”

Rose Marie hésita un instant, puis répondit avec simplicité :

“ Ma chère Miss Tankerville, vous avez été plus qu’une mère pour moi ; je vous dois toute la vérité sur mon compte, et je sais que vous ne m’en aimerez pas moins. Je suis la fille de Richard Varick Dashon, ce “ beau Dick Dashon,” auquel vous avez fait deux fois allusion dans votre récit.”

“ Ciel ! est-ce possible ?—Mais je n’ai jamais su que Miss Dashon, la riche héritière fût morte ou passât pour morte aussitôt après la cérémonie de son mariage ?”

—“ Qui vous a dit que je passai pour morte, ou qu'on me crût morte aussitôt après la cérémonie de mon mariage ? ”

—“ Le docteur Mannikin, je crois, a dit que vous étiez morte d'apoplexie foudroyante en revenant de l'église et qu'avant de rendre le dernier soupir vous aviez demandé à être enterrée avec vos habits de nocces.”

—“ S'il a dit cela, il a dit ce qu'il savait être faux. Pour qui me prend-on ? Ah ! si j'avais recouvré la connaissance et l'usage de la parole, c'est de ma pauvre âme que je me serais occupée, et non de la manière dont ce misérable corps serait enterré.”

—“ C'est évident et j'aurais dû y penser. Mais comment se fait-il que je n'ai jamais rien su ni de votre mariage, ni de votre mort ? Il est vrai que mes occupations m'absorbaient entièrement et que j'évitais avec soin tout rapport avec les Varick.

—“ Je ne m'étonne guère que vous n'avez pas entendu parler de mon mariage *projeté*, mais c'est un mystère pour moi comment vous n'avez rien lu dans les journaux du temps concernant mes funérailles, car *on m'a dit* (à moins que je ne l'aie rêvé) que cinquante voitures m'ont suivie à Greenwood.”

Les deux amies s'étaient déjà levées pour se séparer, lorsqu'elles virent un homme sortir du cabinet de toilette, s'élançant comme l'éclair vers la fenêtre qui donnait sur le balcon, l'ouvrir et disparaître.

Un cri de détresse échappa à toutes deux ; Rose Marie était comme rivée à terre, les yeux effarés ; Miss Tankerville, plus courageuse, s'avança sur le balcon ; une corde à nœuds attachée à un des barreaux au moyen d'un nœud coulant indiquait clairement par où le voleur était venu et s'était évadé. Miss Tankerville détacha la corde et la tira dans la chambre, puis fermant la fenêtre et volets :

Remercions Dieu, ma chère,” dit-elle, “ qui nous a protégées contre les embûches des méchants.”

Toutes deux tombèrent à genoux et prièrent avec ferveur pendant quelques instants ; puis, calmes et confiantes, elles allèrent prendre leur repos, et dormirent bientôt d'un aussi profond sommeil que si rien d'extraordinaire ne s'était passé.

V. H.

(A suivre)

CHRONIQUE.

Le Saint-Père a reçu la visite de Guillaume II, empereur d'Allemagne : il s'est montré affable, condescendant même envers le jeune souverain, car il songe au salut des âmes et il sait qu'un empereur d'Allemagne, par le temps qui court, peut empêcher beaucoup de bien et faire un grand mal à l'Église. La politesse à son égard de la part du Souverain Pontife n'est donc pas une simple formalité, encore moins de la flatterie intéressée ; c'est un acte de vertu digne de Léon XIII. Reste à savoir si Guillaume aura assez de tête et de cœur pour comprendre cela et pour respecter les droits de l'Église et ceux des catholiques d'Allemagne. Si c'est le cas, la visite aura produit d'excellents fruits.

On ne saurait raisonnablement espérer davantage de cette entrevue. La triple alliance est là,—l'empereur catholique d'Autriche, le roi catholique d'Italie et l'empereur protestant d'Allemagne se sont engagés, par un pacte solennel, à s'unir pour maintenir le *statu quo*, donc pour laisser le pape à la merci de son geôlier, et pour empêcher qui que ce soit de briser ses fers. D'un autre côté ce ne sera ni l'Angleterre hérétique, ni la Russie schismatique qui prendront la défense du chef de l'Église catholique. Et quant à la France et à l'Espagne, qui s'occupe de ce qu'elles disent ? et que pourraient-elles faire en pareil cas, même si elles voulaient faire quelque chose ? L'Europe est donc bien malade, menacée comme elle l'est à peu près partout par la franc-maçonnerie et la juiverie combinées ; et le Saint Père n'a d'autre consolation que de se dire : “ Sous les empereurs romains, pendant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, le sort de mes prédécesseurs était pire encore que le mien, et pourtant Dieu était glorifié, les âmes sauvées, et le triomphe de l'Église se préparait. *Sursum corda.* ”

* * *

Les violences de langage auxquelles se sont livrés les démagogues italiens à l'occasion du 18^e anniversaire de la prise de Rome, dé-

passent toute conception ; non seulement le gouvernement a laissé faire, mais l'intervention des autorités locales et d'une députation de l'armée a donné à cette manifestation un caractère officiel. Voici un échantillon de la circulaire affichée la veille dans toute la ville :

“ Qui a vaincu vraiment au 20 septembre 1870 ? Ce n'est pas tant la puissance de nos moyens d'attaque que notre droit imprescriptible contre la lâcheté d'un pouvoir qui, pendant des siècles, a fait de notre chère patrie le rendez-vous de hordes étrangères, l'arène des luttes fratricides, et de la ville de Rome, l'école *atrophiante* de tout sentiment viril.

“ Eh bien ! dix-huit ans de vie italienne n'ont pas suffi à persuader à la papauté que désormais ni les invocations aux foudres de l'étranger, ni les longues phalanges de fanatiques pèlerins, ne pourront abattre l'édifice national défendu par un peuple de 30 millions d'individus.

“ Mais pouvons-nous affirmer que nous avons mis ce monstre hideux, implacable ennemi de notre patrie, dans l'impossibilité de nous nuire ?

“ Accoutumé à dresser les embûches les plus habiles, c'est dans les administrations communales et dans les écoles qu'il s'efforce d'introduire ses adeptes ; dans les premières, pour suffoquer toute aspiration vers des réformes nécessaires tendant à faire disparaître les habitudes du moyen-âge ; dans les secondes, pour étouffer dans le cœur de nos fils toute affection à la patrie.

“ Attaquons donc l'ennemi avec les armes de la civilisation, dans ses derniers retranchements ; que les administrations communales et les écoles soient essentiellement laïques ! . . . ”

N'est-ce point là le langage de démons incarnés ? Pauvre Italie !

* *

En France les Chambres viennent de se rouvrir et la tempête se prépare : la révision de la Constitution est remise sur le tapis par le ministère. Qu'en résultera-t-il ? Chaque fraction politique se berce de l'espoir que c'est elle qui gagnera le gros lot dans cette triste spéculation. Il est bien à craindre que notre ancienne mère-patrie ne soit pas de longtemps à la fin de ses malheurs, et que la résurrection de la fille aînée de l'Église ne soit pas à la veille de consoler le monde.

* *

Aux États-Unis la lutte électorale approche de son paroxysme ; heureusement la température atmosphérique est plutôt de nature à calmer la fièvre qu'à la provoquer ; heureusement aussi les passions

politiques chez les Yankees sont toujours parfaitement subordonnées au froid calcul de l'intérêt financier, et que cet intérêt, pour être pour être prospère, a besoin d'ordre et de paix.

Si ce n'était le cas, chaque élection (et elles se comptent par douzaines tous les ans), mais surtout chaque élection présidentielle serait l'occasion d'une guerre désastreuse entre les différentes fractions. A quelque chose, après tout, le phlegme anglo-saxon est bon.

*
* *
*

Chez nous c'est quelque chose de plus noble que le phlegme anglo-saxon, c'est la conscience qui nous retient encore sur le bord de l'abîme et nous empêche de nous entr'égorgner dans nos luttes politiques. Malheureusement cette conscience semble devenir d'année en année plus élastique, et a grand besoin d'être ramenée à une plus grande délicatesse. Où est la cause du mal ? Qui pourra y porter remède ? La presse catholique n'a-t-elle rien à se reprocher à ce sujet ? N'est-il pas grandement temps que chacun s'examine et voie ce qu'il devrait faire pour aider à obtenir *l'union des esprits et des cœurs*, dans un commun amour de Dieu et de la patrie ?

D. C.

BIBLIOGRAPHIE

De Paris à Jérusalem—Impressions et Souvenirs du 6e pèlerinage de pénitence, par l'abbé HUARD.

Chaque pèlerinage de pénitence fait éclore un ou plusieurs livres, où les pèlerins laissent déborder les pieuses émotions qui remplissent leurs cœurs. Tous sont édifiants ; plusieurs offrent un réel intérêt ; l'un des meilleurs est celui de M. l'abbé Huard, qui a le mérite d'être sincère et de reproduire en bon style et sans prétention les impressions personnelles du voyageur. Le souffle de foi qui l'anime n'exclut pas les sentiments patriotiques : chrétien et français, c'est le double caractère de l'ouvrage. La lecture n'en est pas aride ; à côté des descriptions pittoresques, on y rencontre des anecdotes contées avec une gaieté de bon aloi. M. l'abbé Huard n'est pas de ces érudits qui disserte à perte de vue sur l'identification d'une localité quelconque avec le texte biblique ; il préfère accepter de confiance les traditions populaires, estimant avec raison qu'elles ont bien des présomptions en leur faveur dans un pays où tout semble immuable, hommes et choses. Comme plusieurs autres pèlerins, il voit avec autant de joie que de surprise, les représentants officiels de la France républicaine se montrer dignes du grand rôle de protecteurs des œuvres catholiques qu'ils ont à remplir. Avec ses soixante gravures c'est un bel et bon livre qu'on ne saurait trop recommander.

En route pour la mer glaciale, par ÉMILE PETITOT, *ancien missionnaire.*

M. l'abbé Petitot peut décrire *ex professo* les caractères physiques et moraux des Esquimaux d'Amérique, car il a vécu parmi eux vingt ans comme missionnaire ; aussi ses études ethnographiques lui ont-elles déjà valu des récompenses des Sociétés de géographie de Paris et de Londres. Mais, dans le volume qui nous occupe, le savant auteur se borne à conter avec humeur, et sans prétention scientifique, son interminable voyage du Havre au fleuve Mackenzie, en passant par New-York, le lac Ontario, le lac Winnipeg et le lac des Esclaves. Les aventures ne lui ont pas manqué ; il s'est même vu courtiser par une jeune miss américaine, qui voulait absolument trouver en lui un bon parti. A ce sujet, et dans d'autres passages du livre, M. l'abbé Petitot se livre à des réflexions qui étonneraient un peu de la part d'un prêtre, si sa qualité de missionnaire ne disposait à l'indulgence ; du moins ses études de mœurs ne l'ont-elles pas entraîné cette fois aussi loin que dans certains autres de ses ouvrages. Au point de vue du style, on pourrait lui reprocher une prédilection excessive pour les néologismes et l'inexactitude dans l'emploi des termes de marine. On sera surpris aussi d'apprendre que l'hélice de son paquebot était en fonte. En outre, pourquoi s'obstine-t-il, en parlant d'un explorateur français bien connu, à l'appeler sir Francis Garnier, ce qui lui donne un faux air anglais ? M. l'abbé Petitot éprouve une grande sympathie pour les Canadiens et c'est avec une émotion communicative qu'il conte à l'occasion divers épisodes de leurs luttes contre l'Antigonish ; mais il ne leur en dit pas moins leurs vérités en toute franchise. Eu somme, son livre est amusant, malgré quelques détails ethnographiques un peu arides, mais très courts ; regrettons seulement que l'éditeur n'y ait pas joint la moindre carte.

De l'Atlantique au Pacifique—A travers le Canada et les États-Unis, par le baron ÉTIENNE HULOT.

M. le baron Étienne Hulot est un jeune homme récemment sorti de l'École libre des sciences politiques, qui a déjà fourni à la France beaucoup de sujets du plus grand mérite. Il a eu l'excellente idée de donner à ses études la consécration pratique d'un voyage sérieux à travers l'Amérique. Avec un ami et quelques compagnons recrutés en route, il a parcouru les États-Unis et le Canada, heureux dans ce dernier pays, de rencontrer à chaque pas d'émouvants souvenirs historiques et de touchantes sympathies. Négligeant, avec raison, les descriptions banales et trop souvent répétées des villes et des paysages, il s'est attaché à ne donner que des impressions bien personnelles et instructives. Deux chapitres entiers sont consacrés à l'histoire du Canada et à son organisation politique. En bon catholique, il s'intéresse spécialement au clergé, dont il loue le zèle patriotique, mais qu'il voudrait voir plus porté à employer son influence au développement des facultés intellectuelles des Canadiens français; ceux-ci, en effet, ont pour eux le nombre et l'énergie, mais, en instruction et en habileté industrielle, ils sont inférieurs aux Anglais et aux Yankees. La question des races indigènes attire aussi l'attention de M. Hulot; il les juge dignes d'intérêt et ne les croit pas en décroissance, comme on l'a souvent répété. C'est avec une admiration enthousiaste qu'il énumère les efforts faits dans le Dominion pour développer les voies de communication par eau et par terre; il estime que, de longtemps encore, grâce à un tel outillage, les terres vierges du Nouveau-Monde feront une concurrence ruineuse à l'agriculture de la vieille Europe, et il en tire cette conclusion peu consolante que les cultivateurs français ne devraient pas attendre d'être absolument ruinés pour émigrer au Canada, où des hommes de même race qu'eux les accueilleront à bras ouverts. Dans la délicate question de la dernière révolte des métis commandés par l'infortuné Riel, M. Hulot s'inspire des idées de Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface en Manitoba, qu'il appelle le Lavigerie du Canada; d'après Sa Grandeur, le gouvernement fédéral a eu de graves torts, mais l'insurrection est blâmable en même temps que regrettable; quant à Riel, il ne mérite pas la sympathie qu'il a excitée chez les Canadiens français. A propos de l'immigration chinoise et de la législation draconienne qui la frappe aux États-Unis, le jeune auteur se demande si le régime parlementaire ne serait pas aussi absurde dans le Nouveau-Monde que chez nous. Ces diverses questions, pour la plupart assez épineuses, sont traitées dans ce livre avec beaucoup de bon sens et de netteté; ajoutons que M. Hulot a su couper ses dissertations économiques ou philosophiques d'anecdotes très divertissantes, telles que la rencontre de miss fort expertes en flirtage, celle d'un Anglais cérémonieux qui se fait incognito le bon génie des voyageurs français, celle enfin d'un Yankee, farouche républicain, qui rêve la décapitation des princes européens. Les idées politiques de cet ouvrage sont excellentes et la morale y est respectée de la manière la plus scrupuleuse.

Aux États-Unis—Notes de voyage, par M. FRÉDÉRIC MOREAU.

M. Moreau prévient le lecteur, dans sa préface, que son intention n'est pas d'écrire un livre, et qu'il se borne à rassembler quelques notes prises au jour le jour. "On ne trouvera donc dans ce journal de voyage, ajoute-t-il modestement, ni théories savantes, ni anecdotes extraordinaires, mais le récit simple et exact de ce que j'ai vu." On ne peut donner une appréciation plus exacte de cet ouvrage écrit d'un style sans prétention, même un peu monotone; les paysages les plus pittoresques n'excitent chez l'auteur qu'un enthousiasme des plus modérés; les merveilles de l'industrie sont jugées mathématique-

ment, à coups de chiffres ; il est inutile de chercher le moindre enjolivement, le moindre sacrifice aux muses. C'est vraiment une lecture excellente pour détourner d'entreprendre un voyage en Amérique, car la conclusion qui s'en dégage est que ce n'est pas la peine de traverser l'Atlantique pour voir des villes sans monuments, des plaines sans arbres, pour se nourrir fort mal et coudoyer des gens presque tous grossiers. M. Moreau n'a aucune sympathie pour les Américains : il ne croit ni à leur sobriété, ni à leur moralité, qu'il soupçonne d'hypocrisie ; il les juge ridicules, égoïstes, hâbleurs, et ne se trouve à l'aise qu'avec les individus de race latine, nombreux dans le sud et dans l'ouest de la grande république. D'une moralité irréprochable, cet ouvrage est d'une neutralité absolue en religion comme en politique.

A travers l'hémisphère sud, ou un Second Voyage autour du monde, par ERNEST MICHEL.

M. Ernest Michel est le voyageur catholique par excellence. Dans cet ouvrage il donne d'abondants renseignements statistiques sur les contrées qu'il visite, mais il y joint d'intéressants aperçus sur leur développement matériel et moral. Ses convictions religieuses ne l'aveuglent pas sur la valeur du clergé et sur la religiosité des habitants de l'Amérique espagnole ; d'autre part, il est frappé de l'incurie administrative et de la férocité naturelle qui se trahit aux courses de taureaux. M. Michel visite les travaux du canal de Panama et se montre confiant dans son achèvement et son avenir. Haïti voit sa population décroître au milieu des révolutions, tandis que la Jamaïque est en voie de prospérité. Le Mexique lui semble destiné à être absorbé par les États-Unis qu'il trouve encore en progrès depuis son précédent voyage. Les îles Sandwich l'intéressent par leur gouvernement libéral et parlementaire auquel les femmes elles-mêmes prennent part ; le catholicisme s'y développe rapidement. Mais son enthousiasme est surtout excité par les magnifiques spectacles que lui donnent la Nouvelle-Zélande, la Tasmanie et l'Australie ; la civilisation y marche à pas de géant. Il ne dissimule pas que la multiplication du bétail et la conservation de la viande par la congélation menacent l'Europe d'une crise terrible que les droits protecteurs seront impuissants à conjurer ; de même que MM. de Mandat-Grancey et Hulot, il ne voit d'autre remède que celui-ci : abandonner un sol ingrat et aller planter du blé et élever des bestiaux là où la terre est encore à bas prix et ne réclame pas d'engrais. M. Michel est convaincu que la prospérité inouïe dont jouissent les colonies anglaises de l'Australasie est due à la pratique des vertus chrétiennes et au respect de l'autorité. Il constate que les tribunaux n'hésitent pas à prononcer des condamnations sévères contre les débauchés, les blasphémateurs et même les violateurs du repos du dimanche, et nul ne songe à protester, au nom de la liberté, contre ces séductions inconnues en Europe. En Tasmanie, le voyageur voit à l'œuvre l'armée du Salut et il constate que, malgré ses burlesques mascarades, elle produit quelque bien en ramenant à la vertu des malheureux égarés. Cet excellent livre est bien édité et orné de nombreuses gravures d'après des photographies.

Naples; le Vésuve et Pompéi. Notes de voyage

par l'abbé A. CHEVALIER.

Le bel ouvrage de M. l'abbé Chevalier, paru à la librairie Mame, n'est qu'une réédition ; la première édition date de 1880 et avait pour titre : *Herculanum et Pompéi, scènes de la vie romaine* ; c'était alors un in-8. En même temps que l'éditeur changeait

le format pour adjoindre de fort belles gravures, l'auteur ajoutait la description de la ville de Naples et de ses environs. Il est facile de voir, d'après certains passages, que le texte n'a pas été rajeuni, mais on ne songe pas à s'en plaindre : les chapitres relatifs aux deux villes détruites par le Vésuve et aux détails de l'existence des anciens Romains sont encore les plus intéressants. Des citations latines et des allusions assez confuses aux événements historiques dont le royaume de Naples a été le théâtre exigent du lecteur un niveau d'instruction assez élevé ; mais ce beau volume convient très bien pour les étrennes et pour les distributions de prix dans les collèges catholiques. On peut regretter l'absence d'une carte faisant ressortir les positions respectives des localités dont il est fait mention.

La Chine. Huit ans au Yun-Nan. *Récit d'un missionnaire*
par M. POURIAS.

Nous avons grand nombre de relations de missionnaires en Chine ; on a raison de les multiplier sans se lasser, car c'est seulement par les correspondances de ces courageux apôtres que l'on peut connaître les provinces les plus reculées du Céleste-Empire. Le journal que vient d'éditer la société de Saint-Augustin, avec le soin qu'elle apporte à toutes ses publications, avait déjà paru en 1881, sous le voile de l'anonyme, dans le *Bulletin des Missions étrangères* ; la mort de l'auteur permet aujourd'hui de dévoiler son nom. L'introduction donne de précieux renseignements sur la géographie, l'histoire, l'ethnographie, les produits agricoles et industriels de la province de Yun-Nan ; ces documents empruntent à l'occupation française au Tonkin une importance sur laquelle il est inutile d'insister. L'auteur raconte ensuite les circonstances dans lesquelles s'est développée la religion catholique dans le district de Kiu-Tsin, où il travaillait lui-même au champ du Père de famille ; d'un style simple et naturel, il expose les difficultés qu'il a fallu vaincre et les tentatives de persécution, généralement infructueuses, grâce à Dieu. Non seulement la bonne semence a germé, mais il semble même que les dispositions des autorités locales se soient favorablement modifiées ; c'est ainsi que, dans la notice où se trouvent contées les funérailles de M. Pourias, nous voyons avec quelque surprise le préfet de la province faire entendre des paroles que nous aimerions à trouver sur les lèvres de fonctionnaires de pays plus civilisés. De bonnes gravures et une carte très simple accompagnent ce volume qui offre une lecture instructive et édifiante.

Toutes ces critiques, empruntées à l'excellente Revue bibliographique, *Polybiblion*, sont généralement exactes, et les ouvrages eux-mêmes, somme toute, remarquablement intéressants. M. le baron Hulot, cependant, se trompe quand il dit que Riel, d'après Mgr Taché, ne méritait pas la sympathie des Canadiens français ; M. Mitchel a tort, également, d'attribuer ombre de bons résultats aux folies de l'Armée du Salut. Il y aurait encore d'autres réserves à faire.

D. C.